

Analyse de presse

Master 2 Gestion des Risques et Clientèle Entreprises

Master 2 Gestion de Patrimoine

Pôle Finance, Banque - Assurance, IUP

Partie I : Actualités

Economie et finance

- Page marché (page 1)
- Espagne : premier passé, premier retoqué (page 4)
- Economie américaine : une croissance de près de 4% mais des difficultés persistantes (page 5)
- France : budget 2016 le marathon budgétaire du mois d'octobre (page 7)
- Prix Nobel d'économie (page 10)
- Mise en faillite de la banque Suisse Hottinger (page 11)



Economie et finance dans la presse internationale

- US Interest-Rate rise : an expectation, not a commitment (page 12)
- German Chancellor Ange-a Merkel rules out tax increases to pay for re-fugees (page 12)
- New tax raised ticket prices no more than 1 percent (page 12)
- Hundreds of thousand protest in Berlin EU-US trade deal (page 12)
- United Nation, World Bank to launch refugee and reconstruction (page 12)
- Egypt Signs Iraq Oil Deal: Agreement With Kuwaiti Firm Expected To Produce 150,000 Barrels Per Day By 2020 (page 13)
- IMF warns of World Economic crash if interest rates are not kept low (page 13)
- Hedge Fund Assets Drop In Q3, More Than Any Period Since 2008 (page 13)



Gestion de patrimoine

- Sofica : une niche fiscale au service du cinéma encore rentable ? (page 14)
- Immobilier : à la poursuite des bailleurs perdus (page 15)
- Fonds Euro-croissance : une aide de l'Etat nécessaire (page 18)
- SCPI : Sociétés Civiles de Placements Immobilier (page 20)



Gestion des risques

- Inondation en Côte d'Azur (page 22)
- L'affaire Volkswagen (page 24)
- Air France (page 26)
- Chine : la fin de la politique de l'enfant unique (page 29)



Partie II : Dossier

Ethique et déontologie

L'obligation d'informations et de conseil du conseiller en GP (page 31)
Vers une taxation des interactions entre particuliers (page 33)

Risque

La monnaie virtuelle (page 35)

Marché de l'art

Baccarat (page 38)

Partie III : Hors champs

Actualité culturelle

Les sorties cinéma du mois (page 42)
Volley (page 43)
Rugby (page 44)

Interviews

Michel Bonneau Directeur Régional Banque Privée chez BNP (page 46)
Paul Lescieux Analyste de marché chez BNP (page 48)

Agenda (page 49)

Le forum des stages
Lancement de la Trading Cup
Rencontre avec Etienne PHERIVONG, analyste crédit au LCL grand ouest
Visite d'une entreprise de Bio-technologie

L'équipe de rédaction

Les opinions exprimées dans le présent document ne représentent pas nécessairement la position de l'Université de Nantes ni de l'IEMN-IAE



UNIVERSITÉ DE NANTES

De gauche à droite

Charley BOULET
Chanez GUETTAB
Charles HEUGUET
Farida EL REFAY
Rémi BOUILLAUD
Améline LOUIS
Ophélie MARGUET
Frédéric GRIT
Élise BRETHOMÉ

Mise en page : Améline LOUIS



Rémi BOUILLAUD

Master 2 Gestion de Patrimoine
Stage : CGPI Gestion Privée
Projet professionnel : CGPI

Charley BOULET

Master 2 Gestion des risques et clientèle entreprises
Stage : Analyse crédits LCL
Projet professionnel : Chargé d'affaires entreprises



Élise BRETHOMÉ

Master 2 Gestion de Patrimoine
Stage : recherche de stage
Projet professionnel : Conseillère en Gestion de Patrimoine dans une banque privée

Farida EL REFAY

Master 2 Gestion des risques et clientèle entreprises
Stage : recherche de stage
Projet professionnel : Analyste crédits



Frédéric GRIT

Master 2 Gestion des risques et clientèle entreprises
Stage : Analyste risques et crédits grands comptes CIC
Projet professionnel : Chargé d'affaires entreprises

Chanez GUETTAB

Master 2 Gestion des risques et clientèle entreprises
Stage : recherche de stage
Projet professionnel : Chargé d'affaires entreprises



Charles HEUGUET

Master 2 Gestion de Patrimoine
Stage : recherche de stage
Projet professionnel : Conseiller en gestion de patrimoine dans une banque privée

Améline LOUIS

Master 2 Gestion des risques et clientèle entreprises
Stage : Chargé d'études BPI France
Projet professionnel : Chargé d'affaires entreprises



Ophélie MARGUET

Master 2 Gestion de Patrimoine
Stage : Conseiller en Gestion de Patrimoine Crédit Agricole Atlantique Vendée
Projet professionnel : Conseiller en Gestion de Patrimoine dans une banque privée

Economie et finance

Les indices boursiers

Indices boursiers					
	Cours au 01/10/2015	Cours au 30/10/2015	Cours au 31/10/2014	Variation mensuelle	Variation annuelle
CAC40	4 426.54	4 897.66	4 233.09	+10,64%	+15,70%
NASDAQ Composite	4 627.08	5 053.75	4 630.74	+9,22%	+9,13%
DAX	9 509.25	10 850.14	9 326.87	+14,10%	+16,33%
S P 500	1 923.82	2 089.81	2 018.05	+8,62%	-3,43%
Dow Jones	16 272.01	17 663.54	17 390.52	+8,55%	+1,57%
Nikkei 225	17 722.42	19 083.1	15 658.2	+7,67%	+21,87%
Shanghai composite	3 038.14	3 382.56	2 391.01	+11,33%	+41,4%

Boursorama.com

Après 2 mois de baisse liée à « la crise de la bourse chinoise » (-38% pour août et -4% pour septembre), on constate une hausse de 11% sur le mois d'octobre. Sur l'année, la bourse de Shanghai connaît une évolution positive de +40% et reste attractive pour les investisseurs.

Le DAX a connu une augmentation de +14,10% sur le mois. La bourse allemande retrouve la confiance des investisseurs après un mois de septembre difficile lié au scandale Volkswagen, qui a impacté l'ensemble de l'industrie automobile allemande.

Le Nikkei 225 bénéficie de la chute du cours de pétrole sur l'année et enregistre une hausse de +21,8% sur l'année.

Les devises

Devises					
	Cours au 01/10/2015	Cours au 30/10/2015	Cours au 31/10/2014	Variation mensuelle	Variation annuelle
EUR/USD	\$1.1191	\$ 1,1007	\$1,2514	-1,64%	-12,04%
EUR/GBP	£ 0,7395	£ 0,7134	£0,7824	-3,53%	-8,82%
EUR/JPY	¥ 134,16	¥ 132,75	¥140,6750	-1,05%	-5,63%
EUR/CNY	7.1028	6.9707	7.8000	-13,21%	-10,64%

Boursorama.com

EUR/USD a chuté de -12% sur l'année. En cause, une anticipation de l'assouplissement de la politique monétaire de la BCE et des décisions prises récemment par la FED. Après son pic historique de juillet 2008 (1€ = 1,60\$) l'euro restait autour des 1,35 dollars. Il faut attendre mai 2014 et plus encore le début de l'année 2015, pour que l'euro chute et s'établisse à 1,1007\$ en Octobre 2015.



Les matières premières

Matières Premières					
	Cours au 01/10/2015	Cours au 30/10/2015	Cours au 31/10/2014	Variation mensuelle	Variation annuelle
Pétrole Brent	47.98 USD	49.50 USD	85.96 USD	+3,17%	-42,42%
OR	1 114.10 USD	1 141.50 USD	1 171.10 USD	+2,46%	-2,53%
Blé	5.18 USD	5.22 USD	3.77 USD	+0,77%	+38,46%
Riz	13.29 USD	11.61 USD	12 USD	-14,47%	-3,35%
Cacao	3 105 USD	3 174 USD	2915 USD	+2,22%	+8,88%
Café	1.21 USD	1.17 USD	1.86 USD	-3,41%	-58,97%

En Octobre 2015, la baisse du prix du pétrole en euro s'interrompt (+3,17 % après -2,76% en Septembre). En s'établissant à 49,50 USD en moyenne par baril de Brent, ce prix a chuté de 42,4 % par rapport à son niveau d'octobre 2014 (85,9 USD).

Deux principaux facteurs sont en cause : la surproduction de l'Arabie Saoudite et l'arrivée de l'Iran sur le marché face à une croissance économique mondiale difficile, avec notamment un ralentissement de l'économie Chinoise, grand importateur de pétrole entraînant un déséquilibre prolongé entre offre et demande.

Les prix du café continuent à baisser. En effet, les spéculations sur la récolte brésilienne de 2015/2016 suggèrent un excédent d'offre mondiale pour 2015-2016. Aussi la faiblesse persistante du Real brésilien exerce une pression à la baisse sur les prix.



Les taux

Les taux					
	Cours au 01/10/2015	Cours au 30/10/2015	Cours au 31/10/2014	Variation mensuelle	Variation Annuelle
EONIA	-0,122	-0,129	0,082	-5,73%	-257,31%
Euribor 3M	-0,043	-0,068	0,086	-58,13%	-179,06%
Libor 3M (USD)	0,325	0,3341	0,2321	+2,80%	+43,9%
OAT 10 ans	0,855	0,802	1,091	-6,19%	-26,48%
GBP bond 10 ans	1,748	1,923	2,250	+10,01%	-14,53%
US bond 10 ans	2,042	2,146	2,335	-5,09%	-8,09%

Les taux négatifs de l'EONIA, de l'EURIBOR et du LIBOR sur l'année 2015, s'expliquent par la politique de la BCE d'abaisser les taux d'intérêts pour relancer l'économie et inciter les banques à prêter à des taux faibles.

La BCE rachète les dettes des différents Etats alors les taux diminuent ; cela fait donc naturellement baisser la valeur des obligations d'Etat.

Espagne : premier passé, premier retoqué...

Chaque année, pour le 15 octobre et dans le cadre du semestre européen, tous les États membres doivent remettre leur projet de budget national à la Commission européenne. Ces budgets sont censés être établis en tenant compte de la priorité absolue de retour progressif à l'équilibre budgétaire.

L'objectif étant un déficit public inférieur à 3 % du produit intérieur brut (PIB) auquel s'est ajoutée la règle d'or introduite par le Pacte de stabilité et de croissance qui interdit un dépassement du déficit public structurel de plus de 0,5 % du PIB.

« *Le projet de plan budgétaire de l'Espagne risque de ne pas être conforme aux dispositions du Pacte de stabilité et de croissance* »

Cette année, le chef du gouvernement espagnol Mariano Rajoy a décidé de présenter son projet de budget 2016 en avance afin de pouvoir l'approuver avant les élections législatives prévues en décembre.

Le 12 octobre dernier, le Commissaire à l'économie, Pierre Moscovici, et le Vice-président de la Commission chargé de l'euro, le Letton Valdis Dombrovskis, ont rendu leur avis, résonnant davantage comme un avertissement.

Bruxelles « est d'avis que le projet de plan budgétaire

de l'Espagne risque de ne pas être conforme aux dispositions du Pacte de stabilité et de croissance » Et elle invite « les autorités nationales à présenter dès que possible un projet de plan budgétaire actualisé »

Dans son projet de plan budgétaire, l'Espagne estime que son déficit public devrait passer de 5,8 % en 2014 à 4,2 % du PIB cette année et à 2,8 % en 2016. Or, Bruxelles s'attend à ce que le déficit budgétaire nominal de l'Espagne baisse à 4,5 % cette année et soit encore à 3,5 % du PIB en 2016.

Malgré une croissance dynamique, l'une des plus fortes de la zone euro, Bruxelles estime que l'Espagne, visant 2,9 à 3% de croissance en 2016, est trop optimiste sur ses prévisions de croissance. « *Nous prévoyons pour l'Espagne une croissance du PIB réel de 3,1 % en 2015 et de 2,7 % en 2016* » a indiqué Pierre Moscovici.

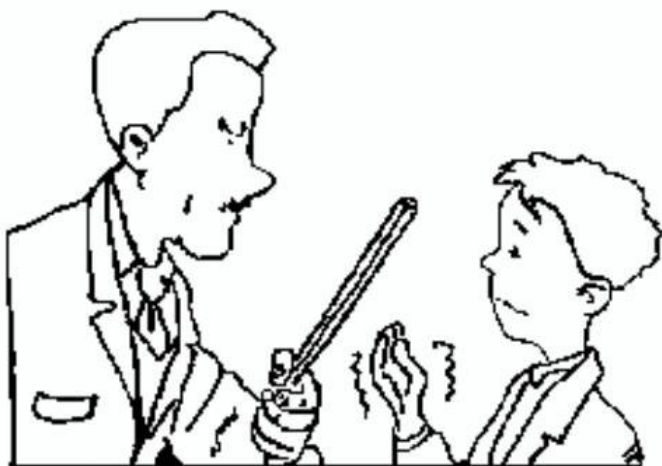


La Commission Européenne a-t-elle le pouvoir de faire plier l'Espagne ? Si le semestre européen et les directives «Two-pack» et «Six-pack» lui permettent de demander des modifications aux budgets nationaux et de lancer une procédure « d'application rigoureuse » assortie de sanctions, cela n'a encore jamais été mis en œuvre.

Bruxelles s'est contenté d'inviter Madrid à présenter un projet de budget remanié après les élections législatives. Mais le ministre espagnol des Finances Luis de Guindos a annoncé que si Bruxelles censurait son budget, il présenterait à nouveau le même...

L'Espagne a en effet adopté son budget 2016 et il semble être généreux en termes de dépense contrairement aux années précédentes : + 9,3% dans l'éducation, + 7,6% dans la culture, ou encore + 3,6% pour les fonds alloués à la santé. Il a aussi prévu de relever les pensions de 0,25% et le salaire des fonctionnaires de 1%.

Madrid assure que ces dépenses supplémentaires ne l'empêcheront pas de remplir ses objectifs de déficit public en 2015 et 2016, grâce à une croissance solide.



L'avis de Bruxelles serait-il tombé dans l'oreille d'un sourd ? Nous n'irons pas jusque-là même si la tentation est bien présente... Comme Madrid, Rome entendrait également résister. Pour Matteo Renzi, le Président du conseil Italien, « Bruxelles n'est pas un maître qui dit ce qu'il faut faire et fait passer des examens ». Serait-ce le départ d'une série de bras de fer entre Bruxelles et les États de la Zone euro ?

Economie américaine : une croissance de près de 4%, mais des difficultés persistantes

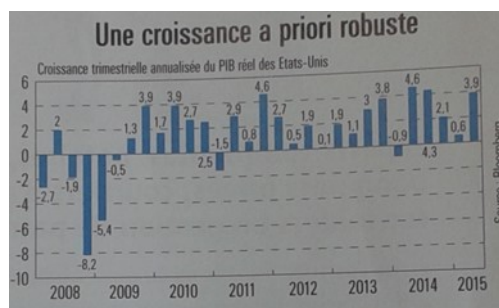
Au deuxième trimestre 2015, les Etats-Unis affichaient une croissance annualisée de 3,9%.

Après un recul de 0,6% du PIB au premier trimestre, les chiffres du deuxième trimestre ont de quoi faire rêver de nombreux pays et démontrent que les Etats-Unis restent la principale zone de stabilité économique dans le monde depuis 2009. En effet, la croissance annuelle du pays oscille entre 1,5% et 2,5% depuis 2010 avec une légère accélération observée au milieu de l'année 2014.

Plusieurs indicateurs témoignent de cette bonne santé économique. En premier lieu, **l'immobilier se redresse**. Ainsi, l'indice NAHB affiche 62 points (un indice supérieur à 50 témoignant qu'une majorité des constructeurs immobiliers estime que les conditions du marché sont bonnes), un score équivalent à celui observé en 2005. Plus concrètement,

le nombre de ventes de maisons est à la hausse même s'il reste encore loin des niveaux d'avant-crise.

La confiance des entreprises dans le secteur des services est également aux niveaux observés en 2005 et 2006. L'indice PMI, mesurant le moral des directeurs d'achats, reste supérieur à 50 points et le taux de chômage est tombé à 5,1% contre 10% pendant la crise de 2008 à 2009.



Agefi Actifs d'octobre 2015

Malgré ces bons résultats, le pays reste confronté à des difficultés qui ne sont pas directement visibles dans les chiffres

Si la croissance des Etats-Unis s'avère importante par rapport au reste du monde, le pays n'a cependant pas comblé son retard, depuis 2008, avec sa croissance potentielle de long terme. Alexandra Estiot, économiste chez BNP Paribas, estime que « traditionnellement, cinq ans après la fin d'une crise, l'écart entre la croissance et la croissance potentielle (appelé output gap), devrait être comblé », ce qui n'est pas le cas aux Etats-Unis aujourd'hui. La reprise américaine est par conséquent moins vigoureuse que lors des crises précédentes.

Force est de constater que de nombreux professionnels ont été déçu par les chiffres de la croissance, notamment du fait d'une mauvaise analyse de l'effet qu'aurait la baisse du prix du pétrole sur la consommation des ménages. Certes, la baisse du prix du pétrole a généré des revenus supplémentaires pour les ménages mais ces derniers ont préféré utiliser ces revenus pour reconstituer leur épargne et diminuer leur endettement plutôt que de consommer.

Un investissement au ralenti

Par ailleurs, l'économie américaine est confrontée au fait que l'investissement peine à redémarrer aussi vite que cela était attendu. Pour certains économistes, l'une des causes de cet investissement au ralenti est à chercher du côté de l'énergie. La baisse du prix du pétrole a eu un impact important sur le secteur industriel énergétique américain, ce dernier ayant été l'un des soutiens majeurs de l'investissement aux Etats-Unis ces dernières années. Cependant, aujourd'hui, ces investissements ont sensiblement ralenti.

Le problème de l'emploi

Un taux de chômage bas devrait en théorie entraîner une inflation sur les salaires, dynamisant ainsi la consommation et poussant les entreprises à investir pour répondre à la demande. Mais tel n'est pas le cas aujourd'hui aux Etats-Unis. La stagnation des salaires pourrait en partie être expliquée par le fait que le taux de chômage ne reflète plus aussi sincèrement l'état du marché de l'emploi qu'auparavant.

« Nous continuons d'avoir, aux Etats-Unis, un sous-emploi beaucoup plus important que ce que ne laisse suggérer le taux de chômage » selon Alexandra Estiot.

De nombreux américains sont sortis du marché du travail ou ne travaillent qu'à temps partiel, et pourraient éprouver de sérieuses difficultés à retrouver un emploi à temps plein correctement rémunéré.

Il apparaît difficile de savoir si la faiblesse de la reprise outre-Atlantique tient à des difficultés structurelles ou conjoncturelles. La reprise se veut certes moins forte que celle observée traditionnellement mais les pays du monde font face à un endettement considérable et le processus de désendettement prend beaucoup de temps.

Il convient de préciser, qu'au cours de ces dernières années, les agents économiques dans les pays émergents se sont endettés en dollars.

L'économie américaine pourrait alors être tributaire d'une amélioration de la croissance internationale pour connaître un sursaut de croissance supplémentaire.



Agefi Actifs d'octobre 2015

Un accord sur le budget américain

Le 27 octobre 2015, la Maison Blanche et le Congrès américain sont parvenus à conclure un accord budgétaire dans l'objectif d'éviter une nouvelle impasse budgétaire jusqu'à l'investiture du successeur de Barack Obama, qui prendra ses fonctions en janvier 2017 après l'élection présidentielle de novembre 2016.

Cet accord prévoit un relèvement du plafond de la dette jusqu'en mars 2017 et permet de dégager 80 milliards de dollars (72,4 milliards d'euros) de dépenses supplémentaires sur deux ans, réparties à égalité entre programmes militaires et programmes intérieurs. Selon une version préliminaire du projet publiée sur le site de la Chambre des représentants, ce supplément de dépenses serait en partie couvert par la vente éventuelle, à compter de l'exercice budgétaire 2018, de 58 millions de barils de pétrole puisés dans les réserves stratégiques.

Ce compromis met fin à une discorde continue entre le Congrès à majorité républicaine et le Président démocrate Barack Obama, fort de son pouvoir de veto.

L'accord devra néanmoins être voté à la Chambre des représentants puis validé par le Sénat, avant d'être soumis au Président Barack Obama. En effet, au-delà de cet accord, qui fixe les grandes lignes des plafonds des dépenses pour les deux prochains exercices, les parlementaires américains devront déterminer les modalités précises du budget.

France : Budget 2016, le marathon budgétaire du mois d'octobre

En attendant l'avis de la Commission européenne, l'Assemblée nationale a adopté en octobre en première lecture la partie recettes du budget de l'Etat, le budget de l'enseignement scolaire et le budget de la sécurité sociale.

L'objectif du gouvernement est clairement de réduire le déficit afin de répondre aux exigences de Bruxelles à travers le fameux Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance de l'Union économique et monétaire. Pour y parvenir les économies devraient s'élever à 16 milliards d'euros. Qui supportera les efforts ? Ils seront répartis principalement entre l'Etat (5,1 milliards d'euros), les collectivités territoriales (3,5 milliards d'euros) ainsi que l'assurance maladie et les régimes sociaux (7,4 milliards d'euros).

Petit tour d'horizon des dispositions phares :

Le volet recette

Cette partie consacrée aux dispositions fiscales et arrêtant les données générales de l'équilibre budgétaire a été adopté le 20 octobre à une majorité de 277 voix contre 247. Manuel Valls comptait sur une large majorité, il a été exhaussé !

Que pouvons-nous retenir ? :

- Un déficit prévu du budget de l'Etat pour 2016 s'établissant à 71,83 milliards d'euros et, sur une hypothèse de croissance de 1,5%, un déficit ramené à 3,3% du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2016 (contre 3,8% en 2015).
- Une baisse de l'impôt sur le revenu à hauteur de 2,1 milliards d'euros qui bénéficiera à 8 millions de contribuables modestes situés pour la plupart dans la première tranche de cet impôt. Cette baisse devrait être financée par des économies. Michel Sapin avait déclaré à ce sujet « Il ne peut être question d'augmenter des taxes pour baisser les impôts, ou d'augmenter le déficit ».
- Une nouvelle réduction de 3,5 à 3,7 milliards d'euros de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour les collectivités locales.
- Une réforme du financement de l'aide juridictionnelle permettant aux démunis d'avoir l'aide d'un avocat.
- Une réduction des impôts locaux pour les contribuables les plus modestes grâce à un relèvement des taxes sur le gazole qui devrait rapporter 250 millions d'euros : une hausse d'un centime par litre de la taxation du gazole et une baisse d'autant pour l'essence dès 2016.
- Le durcissement de la fiscalité sur les "parachutes dorés" (réduction de moitié du seuil d'imposition).
- La limitation des effets de seuils fiscaux pour les TPE-PME avec le relèvement des seuils de 9 et 10 salariés à 11; neutralisation des effets de seuils pour trois ans pour les entreprises de moins de 50 salariés.
- Un élargissement de la taxe sur les transactions financières. Cette taxe inclut désormais les transactions "intraday" afin de lutter contre les motivations spéculatives de ces mouvements financiers se déroulant sur une seule et même journée.
- Une augmentation de la taxe sur les services fournis par les opérateurs de communications électroniques qui passeront de 0,9% à 1,3%. Le produit de cette hausse servira à financer l'audiovisuel public. L'ex redevance audiovisuelle augmentera ainsi d'un euro en 2016.

A noter que certaines mesures fiscales seront présentées dans la deuxième partie du Projet de Loi de Finances car elles n'affectent pas l'équilibre budgétaire de l'année. C'est le cas par exemple de la réunification entre l'impôt sur le revenu et la CSG ou encore l'engagement de la réforme sur son prélèvement à la source.

Suite à ce vote, les qualificatifs concernant ce budget ont été abondants : « de résignation » selon les Républicains, sentant « l'ambiance pré-électorale » selon l'UDI, « d'austérité » selon le Front de gauche sans compter sur les frondeurs du PS reprochant à ce budget de ne pas répondre à la crise économique.

Du côté de l'enseignement scolaire ... beaucoup de dépenses !

Le projet de budget de l'enseignement scolaire pour 2016 s'élève à 48 milliards d'euros et représente le premier budget du pays. Les crédits de cette mission, non compris la contribution de l'Etat aux retraites des fonctionnaires de ce secteur, sont en hausse de 500 millions d'euros. L'enseignement reste donc une priorité pour le gouvernement.

Ce budget va-t-il dans le sens de la restriction en termes de dépense publique ? Les chiffres parlent d'eux même :

- 8.701 postes seront créés en 2016 principalement dans l'enseignement primaire. Ces postes seront complétés par 2.150 postes d'assistants d'éducation. Les 60.000 postes supplémentaires promis par François Hollande durant son mandat pour l'Education nationale et le supérieur « seront bel et bien créés d'ici 2017 » a assuré Najat Vallaud-Belkacem.

- 116 millions d'euros seront consacrés à une augmentation de salaires des enseignants.
- 150 millions d'euros seront dédiés aux nouveaux manuels scolaires.
- 192 millions d'euros seront investis dans le "plan numérique au collège".

Le budget 2016 doit également permettre la mise en place de la réforme des collèges à la prochaine rentrée contre laquelle les enseignants n'ont cessé de se mobiliser en vain.

Beaucoup de dépenses en perspective! Rappelons qu'au mois de septembre la Cour des comptes indiquait dans un rapport que le lycée coûtait trop cher (25,9 milliards d'euros)! Pour résumer : Peu d'efficacité, beaucoup de dépenses...Des dépenses d'ailleurs supérieures de 38% à la moyenne des autres pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et Développement Economique).

Qu'en pensera Bruxelles avide de réformes structurelles ?

Du côté de la Sécurité sociale ... exercice d'équilibriste !

Les députés ont adopté mardi par 286 voix pour et 245 contre le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2016. Grâce à des économies sur les dépenses de santé, le déficit de la Sécurité sociale devrait être ramené à 9,7 milliards d'euros.

La progression des dépenses a en effet été limitée à 1,75% (contre 2% en 2015). Un « niveau historiquement bas », a souligné Marisol Touraine.

Faire des économies tout en assurant la protection sociale voilà l'exercice difficile auquel s'est prêté la ministre des Affaires sociales qui a déclaré que « pas un euro n'a été économisé sur le dos des Français. Pas une franchise, un déremboursement n'a été voté ».

Du côté de la maîtrise des dépenses, Marisol Touraine s'attaque principalement à quatre domaines : la lutte contre les actes inutiles et redondants, le développement des génériques, l'efficacité des dépenses hospitalières et le virage ambulatoire pour prendre en charge les patients en proximité. Une réforme de la revalorisation des prestations devrait également permettre une économie de l'ordre de 500 millions d'euros.

Plus d'économie mais aussi plus de...dépenses ! En effet, Marisol Touraine compte renforcer l'accès aux soins notamment par « la protection universelle maladie » visant à simplifier les démarches des assurés quant à leur remboursement.

Une mesure de soutien à la souscription d'un contrat de complémentaire santé, par les salariés précaires en contrat court ou à faible quotité de travail et les retraités de plus de 65 ans, sera mise en place.

En matière de santé publique, le principe de la gratuité du dépistage du cancer de sein sera étendue aux examens supplémentaires réalisés pour les femmes présentant un risque plus élevé, l'accès des mineures à la contraception sera renforcé et la prévention de l'obésité développée chez les enfants.

La garantie des impayés de pensions alimentaires déjà mise en place dans 20 départements, sera généralisée, afin de lutter contre la pauvreté des enfants dans les familles monoparentales.

L'Etat se substituant encore une fois à ce qui devrait relever de la responsabilité privée...

Ce budget permettra-t-il d'atteindre l'objectif de ramener le fameux « trou de la sécu » sous la barre des 10 milliards d'euros ?

Pour les députés du Front de gauche c'est « une étape de plus dans le démantèlement de notre protection sociale ». Tandis que pour Bernard Accoyer (Les Républicains) ce budget s'inscrit « dans la continuité d'une politique de renoncement à réformer pour assurer la pérennité de la sécurité sociale ». Sans surprise, les deux camps ont une vision bien différente des choses.

Les députés se prononceront le 17 novembre sur l'ensemble de la Loi de Finances 2016 qui sera ensuite débattue par le Sénat. Pour connaître le verdict de la Commission Européenne sur le budget français il faudra attendre début novembre...Suspens!

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que la France, avec une dette de 2.105,4 milliards d'euros soit 97,6% du PIB, est déjà en niveau 5 concernant le déséquilibre entre sa situation économique et ses engagements européens. Par ailleurs, la Commission Européenne lui avait accordé en 2013 un délai de deux ans (soit jusqu'en 2015) puis en février dernier un nouveau délai de deux ans (soit jusqu'en 2017) pour ramener son déficit public sous la barre des 3% du PIB.

Se dirige t- on vers un énième délai ?

Est-ce qu'il y aura 2 poids 2 mesures s'agissant d'un pays avec un fort poids politique ?

Prix Nobel d'économie : Angus Deaton récompensé

Le saviez-vous ?

Le prix s'intitule en réalité "Prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel". Il a été créé en 1968 et est attribué par la Banque de Suède. En effet, l'économie n'était pas inscrite sur le testament d'Alfred Nobel. Le sujet fait depuis débat notamment dans la famille Nobel. En 2001, Peter Nobel s'était exprimé au nom de son ancêtre pour dénoncer une Banque royale de Suède qui a « déposé son œuf dans le nid d'un autre oiseau ».

Le Prix Nobel d'économie récompense chaque année une à trois personnes pour leur contribution dans le domaine des sciences économiques.

Cette année, il a été attribué à l'écossais Angus Deaton, un professeur de l'Université de Princeton âgé de 69 ans, pour "son analyse de la consommation, de la pauvreté et du bien-être."

Spécialiste de microéconomie, Angus Deaton a notamment écrit un livre intitulé "The Great Escape, Health, Wealth, and the Origins of Inequality". Dans cet ouvrage, il s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre afin d'aider les populations défavorisées à sortir de la pauvreté, critiquant par la même occasion les programmes internationaux d'aide au développement.

Deaton a consacré de nombreux travaux à la relation entre l'évolution des revenus des ménages, leurs habitudes de consommation ainsi que leur bien-être. Il a notamment démontré que les individus connaissant de fortes variations de revenus avaient tendance à conserver le même niveau de consommation. Cette théorie est connue sous le nom de "Paradoxe de Deaton".

Particulièrement sensible à une conception de l'économie "qui favorise le bien-être et réduit la pauvreté", ainsi qu'à la compréhension des choix individuels de consommation, l'Académie royale des sciences de Suède a tenu à mettre en avant les travaux d'Angus Deaton : "Plus que quiconque, Angus Deaton a participé à cette compréhension. En liant des choix individuels précis et des résultantes collectives, sa recherche a contribué à transformer les domaines de la microéconomie, de la macroéconomie, et de l'économie du développement".



Illustration: © Johan Jarnestad/The Royal Swedish Academy of Sciences

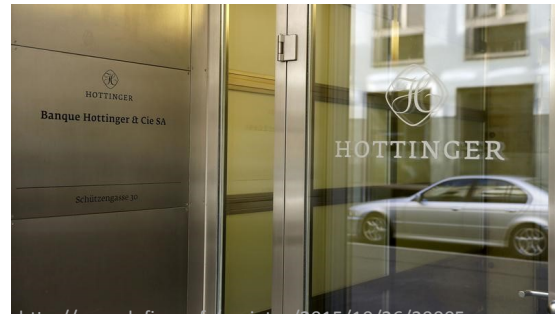
Mise en faillite de la banque suisse Hottinger

Lundi 26 octobre 2015, l'Autorité de surveillance des marchés en Suisse (Finma) a mis en faillite l'illustre banque zurichoise Hottinger & Cie en raison d'un risque de surendettement.

Une incapacité à rembourser les dettes, des pertes à répétition, des contentieux non résolus sont allés à l'encontre des exigences réglementaires en matière de fonds propres, ce qui a précipité la banque suisse vers la faillite. La Finma n'a pas souhaité communiquer sur la nature de ces contentieux...

Les intenses discussions menées par la Finma avec la banque suisse et d'autres parties prenantes sur des possibilités de redressement et de stabilisation n'ont pas abouti positivement. La banque helvète n'a pu échapper à son sort : « *La recapitalisation prévue n'a pu être réalisée et la dotation en fonds propres restait trop faible par rapport aux exigences légales* » a expliqué le gendarme des marchés en ajoutant qu'aucun « investisseur convenable » n'était prêt à reprendre la banque.

La banque helvète était pourtant une référence dans la gestion de fortune. Fondée en 1786 à Paris par Hans-Konrad Hottinger, elle bénéficiait d'une solide réputation sur la place financière européenne grâce à une gérance d'excellence et s'était notamment illustrée en participant au financement du Transsibérien.



<http://www.lefigaro.fr/societes/2015/10/26/20005-20151026ARTFIG00345-la-banque-suisse-hottinger-mise-en-faillite.php>

Les 1500 clients de la banque doivent-ils s'inquiéter ?

Dans un premier temps, les clients seront remboursés à hauteur de 100.000 francs suisses. Par contre, les clients dont les avoirs dépasseraient ce seuil (ils seraient environ 200) n'auront pas la certitude de récupérer intégralement leur mise.

Concernant les dépôts dits « privilégiés », la Finma assure qu'ils pourront être couverts totalement par « les moyens existants de la banque » et les dépôts de titre devraient être restitués.

Enfin, les créanciers restants seront remboursés au prorata de leur droit sur le produit de la liquidation.

De nombreuses petites banques privées suisses sont en difficulté notamment face au durcissement de la réglementation bancaire internationale et face à la décision prise en mai dernier par la Suisse et par l'Union européenne de mettre fin au secret bancaire helvète à partir de 2018. Si la banque Hottinger & Cie représente la 1ère faillite dans l'histoire récente de la Suisse, on peut se demander si ce sera la dernière. Cette chute ne serait-il pas encore la démonstration que les banques ne sont en réalité que des colosses aux pieds d'argile ?

Economie et finance internationale

US Interest-Rate rise : an expectation, not a commitment

According to the Federal Reserve Vice Chairman Stanley Fischer, the U.S Federal Reserve policymakers are still hesitating between raising interest rates this year, it's not a commitment, yet an expectation. It all depends on the global economy and its influence on the American economy. The U.S economy is facing several uncertain obstacles which have a severe impact, from which, the

decline in oil prices, the growth of the job crisis, and last but not least the slow global growth. Despite all of these international and national events, it remains uncertain that the FEDs proceed with that decision.



New tax raised ticket prices no more than 1 percent

In Egypt, the new tax rise on airplane tickets generated a huge debate, knowing that, most of the travellers are students, pilgrims or patients who can't afford it. On the other hand, the Civil Aviation Minister Hosam Kamal assured that this rise is only by 1 percent and the rise is relative to the type of ticket. Not to mention that it's not a request from the Finance Ministry, but rather the Tourism and Aviation Ministries.

<http://www.votpusk.ru/story/article.asp?ID=12285>

Hundreds of thousand protest in Berlin EU-US trade deal

The free trade deal between Europe and the United States has created a protest against it in Berlin, conceived as anti-democratic due to the lack of transparency around the deal and also to its repercussions on the food safety and environmental standards. This might alter the way that favors the carrying on with the deal to its opposite trajectory and might cause it to stop, although the proponents think it will be fruitful for the global trade growth, and will serve as a counterweight to China's economic influence.



<http://www.bbc.com/news/world-europe-34498451>

German Chancellor Angela Merkel rules out tax increases to pay for refugees

Europe is now facing the biggest influx of refugees on its territories since World War II; compared to the other European countries, Germany is considered the biggest recipient of the refugees due to its relatively liberal asylum laws and generous benefits. Its economic situation is good enough to help cover the costs of these families and offer them a high pocket money without having to increase the taxes; a huge concern to the population.

United Nation, World Bank to launch refugee and reconstruction bonds

The refugee crisis in the Middle East and North Africa is getting worse day after day due to the huge influx of families fleeing their homes escaping the war in Syria, Yemen, Iraq and Libya. The neighboring countries such as Jordan and Lebanon are the most affected by this enormous influx. Therefore, international agencies such as the United Nations, World Bank and Islamic Development Bank are in the process of finding economic solutions and ways to raise money needed to tackle the worsening of this crisis in order not to affect the economy of the hosting countries and to help them accommodate to the needs of the refugees.



<http://www.reuters.com/article/2014/01/28/us-tax-havens-idUSBREA0R1KF20140128#HjhpZjCZpDOWvH1u.97>

Egypt Signs Iraq Oil Deal: Agreement With Kuwaiti Firm Expected To Produce 150,000 Barrels Per Day By 2020

Since the revolution of 2011, Egypt had faced an energy crisis that had contributed to a gas shortage, power outages and had led to economic instability, that was the reason why Egypt, for the first time, had signed an agreement with a Kuwaiti energy firm to seek oil outside its borders in order to meet the domestic needs for energy consumption and to increase Egypt's revenues resulting from petroleum investments as well. This agreement was the yield of the gas field that was discovered by the Italian energy giant Eni in the waters of Egypt's northern coast. This field is considered as the largest gas reserves among the world, so Egypt aim to return as an oil exporter by 2020-2021 as it was announced by the Egyptian minister of petroleum Tarek El Molla.



http://www.ered.gr/el-content/16_dis_nees_ependuseis_etoimazoun_Rosoi_sti_Suria/

IMF warns of World Economic crash if interest rates are not kept low

The world economy is growing at a rate of 3.1 % compared to 3.4 % last year, this downward is due to the low interest rates that have increased the market volatility and decreased the medium term growth prospects. This is what Christine Lagarde the director of the IMF announced this month, she also warned that the rise of the interest rates of US and UK will create a challenge to stabilize the global economies.

The IMF warned that the central banks must not keep the interest rates low for long time because it will lead to a financial crisis, increase the amount of debts and encourage risk taking as well.

The supportive actions and policies of the central banks are useful but they can't be replaced by the policies of the governments, parliaments and public authorities and here it comes the principal risk, because if they completely rely on central bank's action, it will exaggerate the underlying systemic problems.



<http://www.theguardian.com/business/2015/oct/11/imf-keep-interest-rates-low-or-risk-another-crash>

Hedge Fund Assets Drop In Q3, More Than Any Period Since 2008

According to a Hedge fund research, year 2015 had faced the greatest downward of wealth from hedge fund since 2008, the total capital had decreased by \$ 95 billion due to China's slowing growth because china represents a fifth of the world's population and the second largest economy in the world, so it is contributing to the global growth even if it grew at only 7 percent.



It was also mentioned that rich investors, pension funds and university endowments holds \$ 2.9 trillion in assets but the main reason for the decline of the July- September period was the fall back of hedge fund investments' values that had affected the performance of HFR index and the S&P 500, a drop of 3.9 % compared to 6.4% respectively during the same period.

Since the start of 2015, some leading names faced big losses in the hedge fund industry, like Pershing Square capital management that had fallen by 12.6% and Larry Robbins' Glenview Capital Management had decreased by 13.5%.

Gestion de patrimoine

SOFICA : une niche fiscale au service du cinéma encore rentable ?

Créées par la loi du 11 juillet 1985, les SOFICA sont des sociétés destinées à la collecte de fonds privés consacrés exclusivement au financement de l'industrie cinématographique et de l'audiovisuel. Elles sont de plus en plus sollicitées pour participer au financement des films car les chaînes de télévision investissent moins, l'implication des distributeurs diminue alors que le besoin de financement est de plus en plus important. Le but premier est donc de favoriser le financement de la production indépendante. Les épargnants confient chaque année leurs économies aux SOFICA pour un minimum de cinq ans.



<http://www.premiere.fr/Cinema/news-Cinema-7397>

SOFICA : un placement risqué et atypique mais ouvrant droit à une réduction d'impôt

Certaines personnes investissent dans les SOFICA par plaisir de s'impliquer dans le financement de nouveaux films. Cependant, beaucoup d'épargnants voient aussi derrière ce placement un droit à une réduction d'impôt. Cet investissement est un placement risqué puisque les épargnants ne sont pas certains d'être remboursés de la totalité de leur mise, tout dépendra du succès des films financés par la SOFICA. De plus, il ne présente aucune liquidité avant le terme des 5 ans, les capitaux étant donc totalement bloqués.

Concernant la réduction d'impôt, elle est soit de 30% de l'investissement, soit de 36% si le souscripteur s'engage à investir 10% de son capital dans des sociétés de production avant la fin de l'année qui suit la souscription.

Une double limite à la réduction d'impôt...

En effet, une double limite se présente, le montant des versements ouvrant droit à la réduction d'impôt est limité, il ne peut être supérieur à 25% du revenu net global du souscripteur et cet avantage fiscal est soumis à un plafonnement de 18 000€. La réduction ne peut donc être supérieure à 6 480€ (pour un taux de 36%) et à 5 400€ (pour un taux de 30%).

Les SOFICA, simples produits de diversification nécessitant une réforme ?

Ce placement est aujourd'hui beaucoup moins satisfaisant qu'auparavant. En effet, il y a encore quelques années, le taux était de 48%. Or, pour les souscripteurs, l'économie d'impôt est essentielle pour la rentabilité de cet investissement puisqu'ils ne sont pas sûrs de récupérer la totalité de leur mise.



« Les SOFICA : investissez dans l'audiovisuel et réduisez vos impôts » - Le guide des impôts

Ainsi, si les 48% étaient encore avantageux, les SOFICA perdent aujourd'hui de l'intérêt face à cette réduction de taux. Les futurs épargnants ne seraient-ils que des adulateurs du 7ème art ?

Immobilier : A la poursuite des bailleurs perdus....

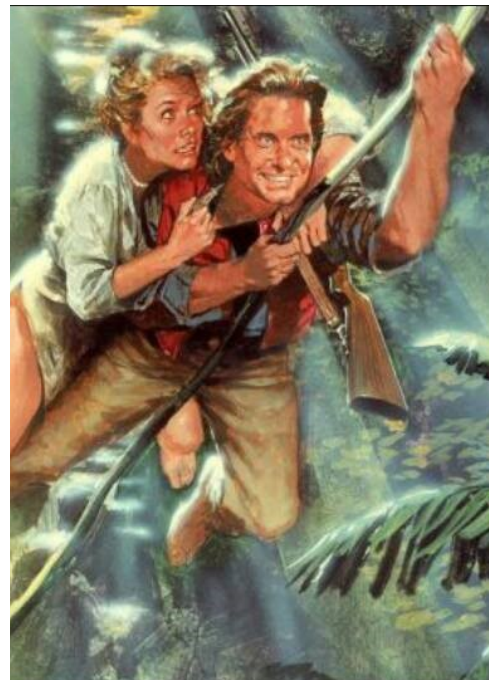
Cible : Les investisseurs locatifs
Arme : Dispositif Pinel

Premiers signes d'essoufflement pour le marché du neuf dans le cadre de l'investissement locatif.

Le 1er semestre 2015 était pourtant « promoteur » ! Les chiffres révélaient en effet une progression des ventes de 19,3% par rapport à la même période l'année passée. Après trois années décevantes, le marché de l'immobilier du neuf a donc repris des couleurs en 2015. Mais cette embellie semble déjà terminée.

D'où provient cette envolée de début d'année ?

L'accession en résidence principale étant un marché qui stagne (seulement +5% par rapport au premier semestre 2014), le marché de l'immobilier du neuf doit sa croissance du premier semestre 2015 au dispositif Pinel. Celui-ci est entré en vigueur en septembre 2014 et a incontestablement stimulé l'investissement locatif. Les ventes "Pinel" ont effectivement connu une hausse de 66% par rapport au premier semestre 2014.



https://www.over-blog.com/Analyse_et_critique_du_film_A_la_poursuite_du_diamant_vertquot-1095203764-ar252419.html
 =38;page=8&start=97&ved=0ahUKEwiXsabrqzIAhUOhokHVxIAIc4ZBCIAwgWMMAY

Quel était l'objectif de la Loi Pinel ?

L'État espérait inciter les particuliers, par des avantages fiscaux, à investir dans un logement neuf, notamment dans les zones où les habitations disponibles étaient rares et les loyers élevés.

En contrepartie, les propriétaires devaient s'engager à mettre ces biens en location, tout en proposant des loyers plafonnés et donc inférieurs aux prix du marché.

L'enjeu était donc de redynamiser l'investissement locatif dans les villes présentant un fort besoin de logement.



La tendance des six premiers mois de l'année se confirme-t-elle ? Pas vraiment : on constate déjà un essoufflement du marché au mois de septembre. En effet, les ventes immobilières locatives ont été sensiblement au même niveau qu'en 2014. Certains professionnels estiment que les effets de la loi Pinel s'estompent déjà. On peut donc craindre que les résultats de fin d'année soient proches des chiffres de l'an passé à la même époque.

Au cours du mois d'octobre, les députés sont allés dans le sens d'un assouplissement de la Loi Pinel. Ils ont en effet adopté un amendement supprimant le quota maximum par immeuble de logements pouvant être soumis au dispositif, un quota qui était jusque-là de 80%.

Petit rappel des avantages fiscaux dans le cadre de la loi Pinel :

La réduction d'impôt accordée correspond à :

- 12 % de la valeur de l'achat immobilier pour un engagement de 6 ans, dans la limite de 36 000 € ;
- 18 % de la valeur de l'achat immobilier pour un engagement de 9 ans, dans la limite de 54 000 € ;
- Jusqu'à 21 % de la valeur de l'achat immobilier pour un engagement total (initial + prolongement) de 12 ans, dans la limite de 63 000 €.

Cela suffira-t-il à relancer à nouveau les ventes d'immobilier neuf en 2016 ?

Peut-être faudrait-il revoir les plafonds des loyers en Ile de France, là où le dispositif n'a pas remporté un franc succès. En effet, le plafond « est le même (16,80 euros le m2) dans toutes les communes de la région parisienne, quand pour les petites surfaces, le loyer de marché est de 14 euros à Aubervilliers et le double à Levallois ! » remarque Bruno Corinti, PDG de Nexity.

Mais le gouvernement peut-il rehausser les plafonds dans certaines communes tout en prônant l'encadrement des loyers ?

Le plafond « est le même (16,80 euros le m2) dans toutes les communes de la région parisienne, quand pour les petites surfaces, le loyer de marché est de 14 euros à Aubervilliers et le double à Levallois ! »

Par ailleurs, selon un sondage réalisé en septembre par Nexity-Ipsos, les français restent pessimistes, ils sont seulement 5% à penser que la situation économique de la France va s'améliorer. Cet état d'esprit ne les incite pas à se lancer dans un projet acquisition : seulement 12% des sondés ont l'intention d'acheter un logement ou de l'immobilier dans les douze mois, et seulement 4,8 % dans du neuf.

Si le dispositif Pinel reste intéressant et l'immobilier locatif un investissement sûr, face aux incertitudes économiques, les français se veulent prudents et semblent vouloir jouer la carte de l'attentisme.

Cible : Les propriétaires parisiens de logements vacants

Arme : Dispositif Multiloc

Voté le 2 juillet dernier au Conseil de Paris et entré en vigueur le 16 octobre, Multiloc se veut être une réponse aux problèmes des biens immobiliers parisiens non occupés, à l'heure où de nombreux franciliens peinent à trouver un logement.

Le dispositif propose plusieurs avantages aux propriétaires de logements vacants - dont le chiffre s'élèverait à 100 000 d'après la Ville de Paris - afin de les inciter à louer.

Que propose Multiloc à ces propriétaires ?

Tout d'abord, ils bénéficieront d'une prime d'entrée de 2 000 euros, d'un accompagnement per-

sonnalisé tout au long de la location, ainsi que d'une prise en charge de la cotisation à la garantie contre les risques locatifs.

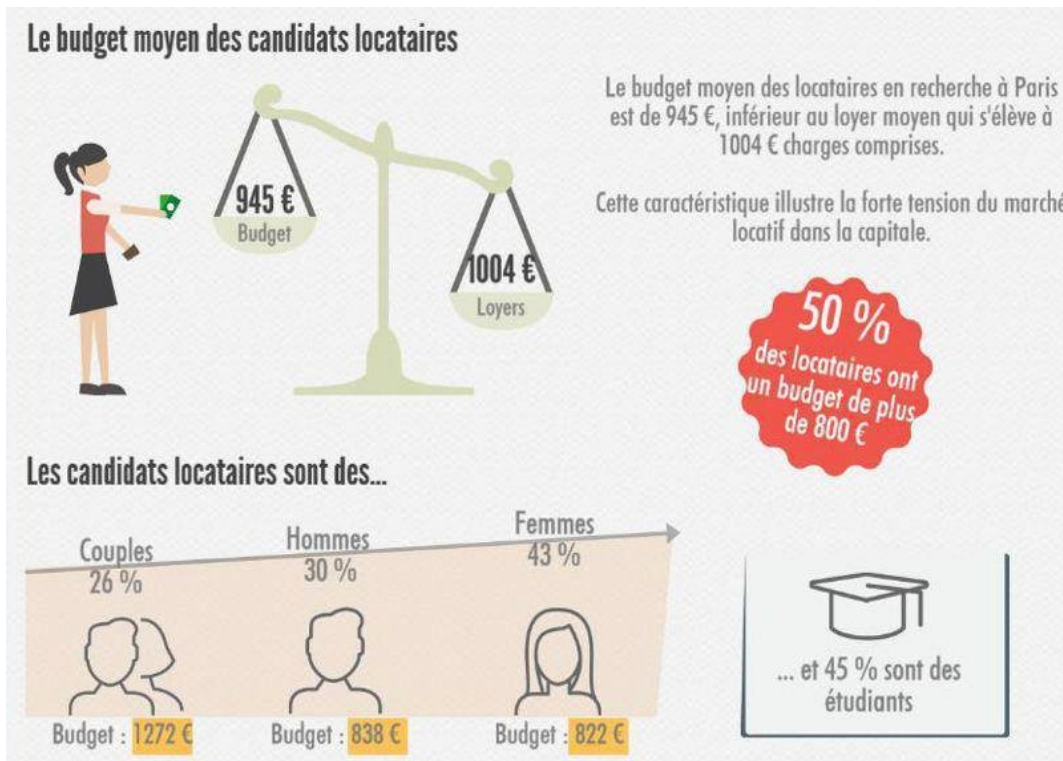
De plus, ils pourront percevoir des aides allant de 2 500 à 10 000 euros pour rénover et mettre aux normes leurs biens, cette disposition ne concernant que "les logements vacants depuis plus de 6 mois et nécessitant d'importants travaux de rénovation". Cette mesure clé permettrait de répondre au besoin de remise en état souvent invoqué comme l'une des raisons empêchant la location.

Quelles sont les contreparties ?

Les propriétaires devront proposer leurs biens à la location à un tarif inférieur d'au moins 20% au loyer médian du quartier. Derrière cette disposition se cache un objectif social : permettre aux classes moyennes et aux jeunes actifs de se voir faciliter l'accès à la location, un accès difficile au regard des prix pratiqués, le dispositif étant d'ailleurs réservé aux ménages dont les revenus sont situés sous les Plafonds du Logement Intermédiaire (PLI).

Par ailleurs, les propriétaires souhaitant s'engager dans le dispositif Multiloc devront passer par l'une des 689 agences immobilières adhérentes de la FNAIM du Grand Paris et maintenir leur engagement pendant trois ans sous peine de devoir rembourser les subventions perçues en cas de sortie prématurée. Enfin, les logements concernés devront répondre aux critères minimums de confort définis par la législation en vigueur, et leur superficie devra être supérieure ou égale à 14m².

Les propriétaires de logements parisiens seront-ils nombreux à y adhérer ? Multiloc relancera-t-il l'offre locative dans la capitale ? Si les professionnels de l'immobilier semblent globalement satisfaits d'un dispositif incitatif, certains d'entre eux estiment néanmoins que cela ne suffira pas à compenser les effets négatifs de précédentes mesures défavorables aux investisseurs du marché parisien, comme l'encadrement des loyers et l'augmentation de 20% de la taxe sur les résidences secondaires.



<http://blog.locservice.fr/>

Fonds Euro-croissance : une aide de l'État nécessaire

Ces contrats, vus comme une alternative entre le fonds euro et les supports en unités de compte, n'ont pas connu les débuts escomptés.

Ce nouveau fonds, commercialisé à partir du deuxième semestre 2014, a été créé par le gouvernement et les assureurs. Il a pour objectif premier d'orienter l'épargne vers le financement des Entreprises à Taille Intermédiaire (ETI).

Composé d'une poche obligataire, visant à garantir le capital, et d'une poche dynamique, le fonds euro-croissance se veut plus ambitieux que le traditionnel fonds euro, et plus sécuritaire que des unités de compte. Cet astucieux compromis devait, à terme, devenir le « 3ème pilier de l'assurance-vie », comme l'avait souligné Mr Moscovici, l'ancien ministre de l'Économie.

Cependant, le succès de ce produit n'est pas au rendez-vous. Fin Mai, la collecte n'atteignait que 100 millions d'euros par mois et, à l'heure actuelle, les fonds euro-croissance ne représentent que 1% des investissements en assurance-vie.

L'inconvénient premier de ce type de contrat est en effet la garantie du capital. Contrairement au fonds euro, le fonds euro-croissance ne garantit le capital qu'à un terme de 8 ans (ce dernier peut aller jusqu'à 40 ans). Le risque pris pendant ces 8 ans d'une éventuelle perte en capital est censé être mieux rémunéré que le fonds euro, notamment grâce à la poche dynamique, investie sur les marchés boursiers. Certains supports, des « fonds croissance » peuvent même alimenter un risque de perte en capital jusqu'à 20%.

Dans le cas d'une sortie du fonds euro-croissance avant que la maturité de 8 ans ne soit atteinte, il sera alors possible de récupérer le capital pour sa valeur de marché.



De plus, d'après Generali, le fonds euro-croissance se heurte à un problème de « market timing ». En effet, depuis sa création, les taux obligataires ont énormément chuté. Dans un contexte où les taux sont de plus en plus bas (la France émet des OAT à 10 ans à 0,85% au 23 octobre), les assureurs seront contraints d'allouer une grande partie de l'investissement à des actifs non risqués pour garantir le capital.

Par exemple : si l'on considère que les rendements obligataires sont de 1%, alors, il faudra placer pendant 8 ans, 92,35% de l'investissement sera dédié à des actifs peu risqués et donc peu rémunérateurs (qui, à échéance, garantiront un capital de 100€ ($92,35 \times (1,01)^8$)). Il ne reste donc que 7,65% à allouer à des actifs plus performants.

De plus, si l'on se fixe un rendement annuel de 6% pour ces placements plus risqués, ce qui semble déjà ambitieux, alors le rendement global du fonds euro-croissance (poche obligataire + poche actions) serait de 12,19% ($(7,65(1,06)^8) + (92,35(1,01)^8) = 112,19\%$). Annualisé, le rendement tombe donc à 1,52%, hors frais de gestion.

Les frais inhérents à ce fonds sont également plus importants que ceux du fonds euro. Pour le traditionnel fonds euro, ces derniers s'élèvent à 0,35% (jusqu'à 1%), tandis que pour le fonds euro-croissance, ils sont compris entre 0,8% et 1,25% selon les établissements financiers. Le placement est en revanche bien vu par les assureurs, car il est moins coûteux en fonds propres que le fonds euros.

Si l'on ôte les frais de gestion, le rendement du fonds passe largement sous la barre des 1%. Pour obtenir une performance plus importante, il n'y a que 2 solutions possibles : garantir une plus petite fraction du capital, ou augmenter la durée de l'investissement.

De plus, certains établissements majorent les frais de gestion avec des frais sur les gains du fonds (15% chez Generali ou 10% chez LCL et Crédit Agricole).

Enfin, les prélèvements sociaux, soustraits à l'échéance, sont susceptibles d'évoluer à la hausse, imputant d'autant plus les performances.

Notons en revanche qu'il est possible de se tourner vers les supports euro-croissance, tout en préservant l'antériorité fiscale des contrats fonds euros classiques. Cet avantage permettrait aux assureurs de basculer leurs avoirs sur le fonds euro croissance. Mais au vu de la collecte bien en deçà des espérances, le Gouvernement a lancé, le 30 Septembre, une consultation publique jusqu'au 15 octobre.

Un dispositif temporaire, imaginé par les assureurs et l'état, serait mis en place début 2016 et ce, jusqu'à la fin 2018. Afin de rendre plus attractif le fonds euro-croissance, ce dernier s'appuierait sur « *le transfert de certains actifs en plus-value latente¹ des fonds euros vers les fonds euro-croissance, dans une proportion à déterminer* ».

Deux solutions sont donc envisagées pour faire face au problème de « market timing », visant le même objectif : booster la rémunération du fonds euro-croissance sans nuire au fonds euro.

La première option autoriserait les transferts « *jusqu'à concurrence d'un plafond égal au produit du taux de plus-values latentes du fonds euros et de la valeur comptable des engagements transférés du fonds euros vers le fonds euro-croissance* ».

La deuxième option plafonnerait les transferts à 10% du montant des encours placés sur des fonds euro-croissance. Cette alternative serait apparemment retenue par l'Etat, car plus équitable pour le fonds euro.

« Transfert de certains actifs en plus-value latente des fonds euros vers les fonds euro-croissance, dans une proportion à déterminer »

Ce transfert inquiète cependant les investisseurs positionnés actuellement sur le fonds euro. En effet, en augmentant le rendement du fonds euro-croissance, certains voient, en parallèle, une chute symétrique du rendement du fonds euro.

A cet égard, la consultation prévoit de ne pas « dépouiller » le fonds euro, mais souhaite conserver une équité et une proportionnalité entre les deux fonds, notamment via la mise en application des seuils de transfert.

Le dispositif serait même avantageux pour le fonds euro. En 2014, les fonds procuraient un rendement moyen de 2,54% et devraient rapporter du 2,2% en 2015. En 2016, le rendement moyen devrait passer sous la barre des 2% nets de frais, rapporte le site Facts & Figures.

Le fonds euro est en effet affecté, lui aussi, par les cycles de taux actuels, mais également par l'effet de dilution.

Cet effet s'explique par la collecte importante sur ce fonds, susceptible de diluer le rendement. Prenons par exemple un fonds performant disposant de 200 millions d'euros. Si ce fonds collecte un très gros investissement, alors son rendement sera dilué.

Personne ne sait donc réellement, avec précision, quel rendement attendre d'un fonds euro-croissance à terme. Seul BNP Paribas, dont les contrats euro-diversifiés ont été transformés en euro-croissance en premier, peut avancer quelques résultats.

Avec une maturité de 5 ans, son contrat euro-croissance affiche un rendement annualisé de 6,05%. Cependant, ce taux n'est qu'indicatif et non acquis pour l'investisseur, seul compte le rendement à terme du contrat. De plus, chaque assuré obtiendra une performance différente : selon la maturité de l'engagement choisie ainsi que les dates de versement sur le contrat. Certains analystes spéculent donc sur un rendement à terme approchant des 2%...

Faut-il s'engager sur ce type de contrat ?

D'après Anne Moreau, Directrice marketing de l'Association Française de l'Épargne et de la Retraite, « Investir dans l'euro-croissance doit répondre à un objectif de long terme. L'échéance prise pour la garantie en capital doit vraiment correspondre à un projet. ».

L'association d'assurés « Agipi » permet notamment de souscrire aux euro-croissances (Axa), uniquement sur des contrats Madelin. Ce type de contrat s'adresserait donc, plutôt à des investisseurs souhaitant s'engager sur des maturités longues, par exemple pour préparer la retraite, ou encore pour financer les futures études d'un enfant.

Les fonds euro-croissances répondent également à un objectif de diversification, tout en limitant le risque encouru. La réglementation autorise, de plus, au cours de la vie du contrat, d'amplifier le capital garanti.

En attendant que les taux d'intérêt se régularisent (ce qui permettrait aux assureurs d'augmenter la proportion de la poche dynamique), le fonds euro-croissance n'est pas une alternative viable face au meilleur fonds euros, bénéficiant encore de rendements supérieurs dus à la qualité des investissements passés (proches de 3,5 % pour les gestionnaires les plus performants).

Il serait donc plus judicieux de se tourner vers un fonds euro classique ainsi que des OPCVMs pertinents.

¹ Profits potentiellement réalisables, mais non effectifs puisque l'actif n'est pas encore vendu.

Les SCPI : Sociétés Civiles de Placement Immobilier

Les SCPI occupent une place grandissante dans l'actualité. En effet, les SCPI ont collecté au total 1,86 milliards d'euros au premier semestre 2015. Ce qui représente une augmentation de près de 50% par rapport à la même période en 2014.

D'ailleurs, il s'agirait d'une « tendance durablement élevée depuis 4 ans » d'après l'ASPIM. La principale raison semble liée aux rendements qu'affichent les SCPI : plus de 5% en 2014. Cependant, le marché de l'emploi en France n'étant pas favorable, les revenus des SCPI tendent à diminuer, poussant ainsi les gestionnaires à investir en Allemagne notamment. Il convient donc de revenir sur cette catégorie d'actifs.

La crise immobilière du début des années 90 a marqué les mémoires. Cette crise, couplée aux lacunes du marché secondaire des SCPI, avait dégradé l'image de ce type de placement auprès des investisseurs.

Mais depuis, les SCPI reviennent en force. Malgré un contexte économique mitigé, la collecte ne cesse de croître. Les raisons sont variées et tiennent aux caractéristiques propres aux SCPI (rendements élevés, faible exposition au resserrement des conditions de crédit), mais aussi à la réactivité différée des particuliers aux chocs conjoncturels.



<http://blog.logic-immo.com/2014/04/tendances/les-normes-environnementales-pour-limmobilier-dentreprise/>

« les SCPI répondent à diverses stratégies patrimoniales »

Les SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier) sont des véhicules d'investissement collectifs qui permettent d'investir dans la Pierre.

Un investisseur peut souscrire des parts lors de la création de la Société et à chaque augmentation de capital. En principe, le prix de souscription est composé du nominal et d'une prime d'émission. Les parts, une fois souscrites, distribuent des revenus locatifs réguliers sous forme de coupons. Ces Sociétés Civiles gèrent un patrimoine immobilier pour offrir à l'investisseur une prestation totalement déléguée. Selon la typologie du parc immobilier géré, les SCPI répondent à diverses stratégies patrimoniales.

Les *SCPI de rendement* ont pour objectif le versement de revenus réguliers et élevés, en privilégiant l'immobilier d'entreprise (baux commerciaux). L'investisseur, désireux d'obtenir des revenus complémentaires, peut donc y trouver son compte.

En revanche, les *SCPI de capitalisation* répondent à un tout autre objectif. Elles cherchent, au contraire, à limiter les revenus distribués pour maximiser la plus-value à moyen et long terme. Ces SCPI permettent de

capitaliser, il convient donc de prêter attention à l'horizon d'investissement considéré. Les gérants sont alors en quête de biens immobiliers décotés. Pour cela, ils peuvent acquérir des biens en nue-propriété. Il tentent également d'identifier ceux qui distribuent un loyer inférieur au prix du marché.

Et enfin, les *SCPI résidentielles ou spécialisées* visent quant à elles, l'obtention d'avantages fiscaux spécifiques à certains placements immobiliers (Pinel, Malraux, Girardin etc.). Elles s'appuient donc sur des dispositifs encadrés par la Loi, les contraignant à investir majoritairement dans l'immobilier d'habitation ou spécialisé (EPHAD, logement étudiant, etc...).

Une autre distinction à ne pas négliger concerne la structure de la Société Civile, qui peut être à *capital fixe ou variable*. Pour les SCPI à capital fixe, le marché secondaire est régi par les sociétés de gestion sous la forme d'un carnet d'ordres. Pour les SCPI à capital variable, il est organisé sous la forme d'un rachat de parts (pour une valeur de retrait) compensé par une émission de part à un prix fixé par la société de gestion. La liquidité du marché secondaire se retrouve impactée.

Identifier une SCPI pertinente

Dans un premier temps vous devez cibler votre objectif. Comme nous l'avons énoncé plus haut, selon la thématique d'investissement, une SCPI investit dans des secteurs ciblés de l'immobilier (type de biens, secteur géographique). Il faut donc se tenir informé de l'évolution des différents marchés immobiliers. Une fois la typologie de SCPI sélectionnée, pour identifier une SCPI pertinente, plusieurs critères doivent retenir notre attention. Ils sont parfois subjectifs ou complexes, c'est pourquoi il faut faire preuve de prudence.

Outre la typologie de la SCPI et sa composition, il faut tenir compte de la notoriété du gestionnaire et de sa capacité à atteindre les objectifs escomptés. Les performances passées ne prédisent, bien entendu, pas les performances futures. En revanche, elles peuvent être appréciées de façon relative, en les comparant aux autres SCPI du marché.

Une palette d'indicateurs doit entre autre être analysée, tels que :

la date de création de la SCPI, la valeur de retrait, la valeur de réalisation, les différents frais (autour de 10%), la capitalisation et la diversification du parc, le taux de rendement, le taux de distribution, le taux d'occupation (vacance locative), le report à nouveau et les réserves.

Ces derniers permettent de nous projeter et de cibler les *out-siders*.

Plus récemment, L'Institut de l'Épargne Immobilière et Foncière, en collaboration avec l'EDHEC, a lancé un nouvel indice sur le secteur de l'immobilier d'entreprise. Il est pondéré par la capitalisation, et permet de mesurer l'évolution de la performance des parts effectivement échangées.

Chiffres clés au 30 juin 2015 (statistiques ASPIM-IEIF)

SCPI

166 SCPI gérées par 27 groupes

Capitalisation : 34,98 milliards €

Collecte nette : 1 857,24 millions €

Transactions sur le marché secondaire :
318,66 millions € (soit 0,91% de la capitalisation)

Retraits non compensés : 7,97 millions €

Collecte brute : 2183,87 millions € (soit
6,24% de la capitalisation)

Augmentation de capital : 1865,21 millions
€ par 51 SCPI de 24 groupes de gestion

Plusieurs pistes de réflexion peuvent être envisagées visant à minorer la fiscalité et le risque

Pour optimiser au mieux cet investissement, plusieurs pistes de réflexion peuvent être envisagées visant à minorer la fiscalité et le risque.

Les revenus générés par les SCPI sont imposés au titre des revenus fonciers. Il faudra donc ajouter à votre tranche d'imposition 15,5% de prélèvements sociaux. Pour ne pas amputer leur performances, certaines peuvent être acquises par l'intermédiaire de l'assurance vie ou du contrat de capitalisation. Le cadre fiscal avantageux bénéficie notamment aux SCPI de rendement en réinvestissant les revenus pour échapper à la fiscalité des revenus fonciers. En revanche ce type contrat serait nuisible aux SCPI Résidentielles car il empêcherait de bénéficier de leurs avantages fiscaux.

Les deux principaux avantages d'inclure une SCPI au sein d'un contrat d'assurance vie multi supports ou d'un contrat de capitalisation sont les suivants :

Dans le cadre de l'assurance-vie, pour un contrat de plus de 8 ans, les gains sont en partie défiscalisés mais restent soumis aux prélèvements sociaux. En effet, ils se retrouvent exonérés d'impôt jusqu'à 4 600 euros pour un célibataire, le double pour un couple. Au-delà, ils seront imposés à 7,5%.

Rappelons qu'un contrat de capitalisation est à déclarer pour son nominal dans la déclaration ISF et non pour sa valeur de marché. Cet avantage est à rapprocher des éventuelles plus values d'une SCPI de capitalisation.

Financer cet investissement par emprunt pourrait être une piste d'optimisation. En effet, cela permet de déduire les intérêts, tout en bénéficiant de crédits encore peu chers.

Il est également important de diversifier les SCPI au sein de votre patrimoine. Le prix de part étant relativement faible, il est tout à fait envisageable de fractionner un investissement pour réduire le risque. D'autant plus que la majorité des SCPI n'exigent pas un nombre minimum de parts lors de la souscription.

Gestion des risques

Inondations sur la Côte d'Azur

Les 3 et 4 octobre 2015, un intense épisode orageux provoquant d'importantes inondations a touché la Côte d'Azur et a engendré de lourdes conséquences : un bilan humain qui fait état de 20 morts et des dégâts matériels colossaux. En effet, il est tombé en 3 heures jusqu'à 180 mm d'eau à Cannes, ce qui a entraîné des torrents d'eau dévastant tout sur leur passage.



<http://www.actualites-du-jour.eu/article/en-images-orages-et-inondations-ravagent-la-cote-d-azur/1168778>

En vu de l'ampleur des dégâts matériels (habitations, automobiles, infrastructures, entreprises, etc...), cette catastrophe naturelle va coûter entre 550 millions et 650 millions d'euros aux assureurs, selon une estimation de l'Association française de l'assurance (AFA), avec plus de 60 000 déclarations de sinistres.

Il s'agit des inondations les plus coûteuses depuis celles du Var en juin 2010 (615 millions d'euros à la charge des assureurs), tandis qu'en 2014 les assurances ont déboursé près de 2,2 milliards d'euros d'indemnités liées aux intempéries.

Face à cet épisode d'une intensité exceptionnelle, une procédure d'urgence permettant de reconnaître l'état de catastrophe naturelle dans les zones touchées par les intempéries (32 communes au total) a été enclenchée par le ministère de l'intérieur. Cette procédure permet d'accélérer l'indemnisation des victimes et c'est la 8ème fois qu'elle est enclenchée depuis sa création en 2014. A compter de la parution au Journal Officiel de l'arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, les victimes ont 10 jours pour effectuer leur déclaration de sinistre auprès de leur assurance. Cependant, face à l'importance des dégâts, ce délai a été prolongé jusqu'au 31 octobre.

Parallèlement, le département a annoncé le déblocage immédiat d'une enveloppe de 5 millions d'euros et la région a promis une aide exceptionnelle d'urgence de 4 millions.

Les chiffres clés

20 morts et des dégâts matériels colossaux

En 3 heures, jusqu'à 180 mm d'eau

Entre 550 millions et 650 millions d'euros à la charge des assureurs

32 communes touchées au total



Matmut

Face aux coûts de ces inondations, il est important de se demander si cela va peser sur l'évolution des prix de l'assurance auto et habitation en 2016.

Sur les vingt dernières années, les assureurs ont dû faire face à une charge climatique de 1,5 milliard d'euros par an en moyenne et ce coût est en perpétuelle augmentation depuis 2010. Cependant l'année 2015 est pour l'instant dans la moyenne et fidèle aux anticipations budgétaires. Cela n'avait pas été le cas en 2014 où le poids des événements climatiques avait été plus lourd que d'ordinaire, ce qui avait engendré de légères majorations tarifaires

Cependant, sur ces marchés ultra concurrentiels, il est difficile pour les assureurs de redresser leurs prix beaucoup plus que la moyenne. Ainsi, la Maif a annoncé qu'elle n'augmentera pas ses tarifs en assurance-dommages suivie par la Matmut se positionnant de la même manière concernant l'assurance auto. Ce déluge meurtrier ne fera donc pas flamber les prix d'assurances auto et habitation.



<http://www.nicematin.com/t/inondations-dans-le-var>

Face à l'accroissement de la fréquence de ce type d'événements majeurs depuis 2010, les assurances travaillent activement sur l'aspect préventif. En effet, en France, une habitation sur quatre est soumise au risque inondation et pourtant les compagnies d'assurances observent de sérieuses carences dans la mise en œuvre de la politique nationale de prévention de ces risques. Par exemple, beaucoup de zones littorales à caractère hautement inondable ne sont pas suffisamment renforcées, ce qui entraîne, lors de la survenance de tempêtes, des niveaux de sinistres ayant pu être empêché ou au moins nettement réduits. Il est également important pour les compagnies d'assurances de mettre en place des outils pour prévenir en amont les risques imminents, notamment des services météorologiques, afin que leurs clients puissent se mettre en sécurité et protéger au mieux leurs biens. Enfin, lors des réparations, il est primordial d'inclure des solutions visant à minimiser l'impact d'un sinistre futur équivalent.

L'enjeu réel est donc, pour l'Etat et les compagnies d'assurances, de sensibiliser les assurés sur la durée au travers des messages de prévention à l'image de ce qui est fait en matière de prévention routière.

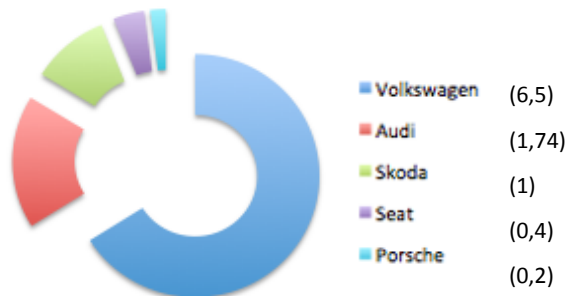
L'affaire Volkswagen

Le géant allemand devenu leader mondial

En 2015, Volkswagen devient le numéro 1 mondial de la construction automobile. Il devance pour la première fois, avec 10,14 millions de véhicules vendus, les deux géants automobiles Toyota et General Motors.

Le constructeur allemand vit une année historique et réalise en 2014 un Chiffre d'affaires qui dépasse pour la première fois les 200 milliards d'euros. Le groupe Volkswagen commercialise les marques : Volkswagen, Audi, Seat, Skoda, Porsche, Lamborghini, Bentley Ducati ...

Véhicules vendus (en million)



Ces six marques automobiles représentent la quasi-totalité des ventes du groupe, les autres ventes étant réparties entre les voitures de grand luxe tel que Bugatti, Lamborghini et Bentley et les véhicules poids lourds comme Scania. Le néo leader mondial réalise grâce à l'ensemble de ses enseignes un résultat net de 11 milliards d'euros et emploie 583 423 personnes dans le monde.

« L'affaire va avoir des conséquences financières considérables pour le groupe qui ne sont pas encore calculables » Ferdinand Rudenhöffer

Le scandale

Malgré ce nouveau titre de leader mondiale, le groupe va être au cœur d'un scandale. En effet, l'EPA (Agence Américaine de protection de l'environnement) révèle que Volkswagen a équipé et commercialisé des véhicules dotés d'un logiciel de fraude permettant de faciliter les résultats lors de tests anti-pollution obligatoires avant toute commercialisation aux USA.

Ce scandale concerne, entre 2009 et 2015, 482 000 véhicules diesels commercialisés aux USA. La facture s'annonce salée pour la firme allemande : selon les premières estimations de l'EPA, l'amende possible serait de 33 000 euros environ par véhicule, soit une facture totale comprise entre 16 et 18 milliards d'euros. Cette somme paraît astronomique même pour un groupe comme Volkswagen ; il représente environ 9% de son chiffre d'affaires et 150% de son résultat net pour 2014. A cette amende s'ajouterait probablement le coût de réparation et de réadaptation des véhicules. Ce coût, encore difficilement estimable, se calcule en quelques milliards d'euros supplémentaires, sans oublier les consommateurs lésés par cette affaire qui risquent de porter plainte.

Pour le spécialiste de l'automobile, Ferdinand Rudenhöffer « L'affaire va avoir des conséquences financières considérables pour le groupe qui ne sont pas encore calculables ».

Volkswagen dans la tourmente

Des conséquences financières lourdes



Aux États-Unis

Les 5 modèles incriminés



SOIT **482 000** véhicules rappelés
X **33 000 €** d'amende possible par véhicule

= **16 milliards €** d'amende

9 % du CA 2014
(202 Mds €)

Arrêt des ventes des modèles diesel
(23 % des ventes en août)

Ouverture d'une enquête pénale

Au niveau mondial

Un cours de Bourse en chute libre

169,5
31/08

162,4
18/09

132,2
21/09

106
22/09

Cours à Francfort en euros

Ouverture d'enquêtes dans plusieurs pays dont la France

11 millions de véhicules concernés

Perte de plus du tiers de sa capitalisation boursière en 2 jours (-25 Mds €)

Volkswagen : un groupe dans la tourmente

Le géant allemand de l'automobile a vu son titre perdre 40% de sa valeur après la révélation de cette affaire. En effet, le titre est passé de 162,40€ (18 septembre) à 111,20€ (22 septembre) ; il termine même la séance du 2 octobre à 101,75€, affichant un titre historiquement bas sur les 5 dernières années. Le groupe enregistre également la plus forte baisse de son action sur une séance, sa capitalisation boursière perd 15 milliards sur la seule séance du 21 septembre, 25 milliards sur les 2 jours qui ont suivi la révélation du scandale.

L'image du constructeur est également entachée. En effet, les deux autres principales marques « haut de gamme » Porsche et Audi ont vu le cours de leurs actions baisser après les révélations ; Fâcheux lorsqu'on sait que les deux enseignes réalisent respectivement 14,3 et 53,8 milliard d'euros de chiffre d'affaires.

L'économie allemande sera-t-elle impactée ?

C'est encore difficile à dire, mais lorsqu'on connaît l'importance de l'industrie et en particulier l'industrie automobile dans l'économie allemande on peut se poser des questions. En effet, 40% des exportations du pays sont réalisées grâce aux voitures allemandes, ce secteur emploie également 1 salarié sur 7 en Allemagne. Le ministre de l'économie Sigmar Gabriel se veut rassurant quant à la situation et aux révélations de tricherie sur les contrôles anti-pollution aux USA, mais ces révélations devraient pénaliser la croissance 2015 (estimée selon la FED à 1,5%) et peuvent potentiellement aggraver le chômage (6,4% de la population au 1er trimestre 2015).

Nul doute que Volkswagen est à un tournant de son histoire, jamais le groupe n'a eu à faire face à un tel engouement médiatique, sa course effrénée pour le poste de leader mondial de l'automobile face à Toyota et General Motors l'a probablement poussé à contourner les lois.

Se pose également le problème de l'image de marque surtout pour Porsche qui est régulièrement élue « Marque la plus prestigieuse des voitures de luxe » par le Luxury institute de New-York. Il est en effet préjudiciable qu'une marque comme Porsche soit associée à une affaire de tricherie par les consommateurs « haut de gamme ».

Aussi, les dernières révélations du 2 novembre, accusent désormais le groupe allemand d'avoir également équipé ses modèles diesel haut de gamme Porsche de truqueurs faussant les tests antipollution. Jusqu'ici, Porsche échappait au scandale. Mais la marque haut de gamme se retrouve désormais impliquée. Paradoxal, quand on sait que le patron de Porsche pendant ces années était Matthias Muller, fraîchement élu à la tête du groupe Volkswagen. Pour le moment rien ne prouve que le patron était au courant des trucages, mais l'affaire renforce les suspicions et dégrade un peu plus l'image du géant allemand.



L'industrie automobile menacée ?

Certes, l'impact économique pour Volkswagen s'annonce catastrophique mais le groupe risque surtout d'entraîner dans sa chute d'autres constructeurs mais aussi ses principaux sous-traitants. Il est encore trop tôt pour connaître l'ensemble des conséquences économiques sur le secteur automobile, néanmoins d'autres constructeurs allemands semblent fragilisés sur le marché financier. L'exemple le plus flagrant est Daimler qui a vu son titre perdre plus de 12%. Plus généralement, depuis les révélations de tricherie, c'est l'ensemble des constructeurs allemands qui ont vu leurs cours tirés vers le bas, sans oublier les sous-traitants locaux et étrangers. « Parmi elles, les géants allemand SHW et Grammer qui dépendent de Volkswagen pour respectivement 41% et 23% de leurs chiffres d'affaires » (Les Echos).

Cette affaire va également impacter nos industries françaises. En effet l'équipementier automobile Faurecia, qui réalise 20% de son chiffre d'affaire grâce à Volkswagen soit 3,5 milliards d'euros, va voir son carnet de commande diminuer.

Air France : la compagnie va-t-elle faire face à la crise ?



https://lh3.googleusercontent.com/hO6lfS3qAzutWXXaZfAg8PDknQHAK6BjuUuUQHsKWP-N9CkUq7CdorUNHT3p_lym-Q8Ptk3Q=s130

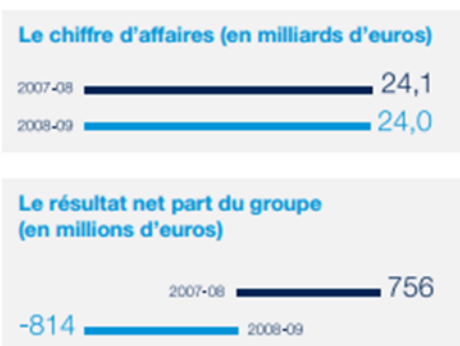
Air France, élue meilleure compagnie aérienne européenne en 2014, n'est pas épargnée par la concurrence accrue du secteur de l'Aéronautique.

En effet, en ce qui concerne les long-courriers (80% de son activité), c'est Qatar Airways qui est aujourd'hui le leader sur ce marché. Tandis que sur les courts et moyens courriers c'est EasyJet ou Ryanair qui se différencient par des prix bien plus faibles, environ 3,5 fois moins cher que la filiale low-cost d'Air France, Transavia.

Une compagnie aérienne vivant au-dessus de ses moyens

Air France est en déficit depuis 2008 :

Et cela ne s'améliore pas au cours des dernières années ; le résultat net reste négatif en 2014.



Airfrance.com

RÉSULTATS CONSOLIDÉS D'AIR FRANCE-KLM POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

(en millions d'euros)	31 décembre 2014
Chiffre d'affaires	24 912
Résultat d'exploitation	-129
Résultat net part du groupe	-198

Airfrance.com

Air France a donc décidé de réagir face à ces chiffres inquiétants.

De plus, étant de façon récurrente en sureffectif, la compagnie a pris des mesures pour prolonger les efforts engagés avec son plan social Transform 2015. Ainsi, Air France a ouvert la discussion avec ses salariés pour mettre en place un nouveau plan social : Perform 2020.

Cependant, les négociations ont été un échec. Aucun accord n'a été trouvé entre les employés d'Air France et la Direction. Malgré tout, le 1er octobre 2015, la compagnie, n'ayant d'autres choix, a entamé des mesures drastiques afin de lui permettre de regagner de la compétitivité. Elle a donc mis en place un plan B, le 5 octobre lors d'un Comité Central d'Entreprise.

Il est « indispensable de mettre en place un plan alternative »

Que prévoit Air France avec son plan B ?

Le Conseil d'Administration indique dans un communiqué :

« face à l'impossibilité de signer des accords permettant, au sein d'Air France, la mise en œuvre de mesures de productivité conduisant à un retour à la profitabilité pérenne, les administrateurs considèrent indispensable de mettre en place un plan alternatif. Ils ont mandaté à l'unanimité la Direction d'Air France-KLM et d'Air France en ce sens ».



Le plan B d'Air France prévoit une réduction du réseau dans le but d'atteindre 10% de productivité supplémentaire. La compagnie ne souhaite pas fermer des lignes mais entend réduire la fréquence de vols vers certaines destinations. Pour atteindre cet objectif, la direction de la compagnie aérienne prévoit le retrait d'une quinzaine d'appareils de la flotte. Cette réduction s'accompagnera de suppression de postes qui se fera essentiellement par des départs volontaires. La direction d'Air France a évalué le nombre de postes menacés à 2900 d'ici 2016-2017. La répartition sera la suivante : 300 pilotes, 1900 hôtesses et stewards et 700 personnels au sol.

Rappel

Qu'est-ce que Transform 2015 ?

Transform 2015, qui a duré 3 ans, avait déjà entraîné la suppression de 5000 postes. Mais ce plan n'a pas été suffisant pour rattraper le retard d'Air France face à la concurrence. Ce plan avait également mis en place un gel des salaires et des promotions, l'augmentation du temps de travail des navigants.

C'est un projet industriel et stratégique visant à retrouver la compétitivité et à repositionner le service au client au meilleur niveau mondial.

Qu'est-ce que Perform 2020 ?

Même si le plan Transform 2015 a permis de commencer à réduire les écarts de compétitivité, la pression concurrentielle reste forte (avec notamment une baisse du revenu par passager) et impose à Air France de poursuivre et d'amplifier ses efforts.

Perform 2020 devait succéder à Transform 2015 dans ce but.

Ce nouveau plan prévoyait différentes mesures, et notamment d'augmenter le temps de travail à salaire égal, ce qui aurait permis d'éviter les suppressions d'emploi.

Violente manifestation : quelles condamnations ?

Les démarches engagées par Air France ont entraîné une tension sociale extrême. Le 5 octobre, les salariés ont manifesté devant le Comité Central d'Entreprise réuni pour décider de la mise en œuvre du plan de restructuration. Cette manifestation a dégénéré et deux dirigeants ont été physiquement agressés, notamment le DRH d'Air France.

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/pour-67-des-francais-l-agression-des-dirigeants-d-air-france-est-une-faute-inexcusable_1724360.html



<http://www.lefigaro.fr/societes/2015/10/05/20005-20151005ARTFIG00392-la-colere-des-salaries-d-air-france-interpelle-la-presse-anglo-saxone.php>

Une semaine après l'incident, cinq salariés âgés de 35 à 48 ans **ont été arrêtés**. Ils ont passé une journée en garde à vue et seront jugés le 2 décembre prochain. Ils risquent jusqu'à **trois ans de prison et 45 000 euros d'amende**. Onze autres salariés ont été entendus par la police les 20 et 21 octobre dernier et ont été mis hors de cause.

N'y a-t-il plus de place pour la négociation avec les syndicats ?

Le plan B sera mis en place progressivement entre 2016 et 2017. Mais Alexandre de Juniac, PDG d'Air France-KLM, a indiqué que sa porte « *n'était pas fermée* » à des négociations supplémentaires avec les pilotes, « *s'ils arrivent avec une vraie volonté de discuter* ». Philippe Evain, Président du Syndicat National de Pilotes de Ligne (SNPL), a saisi la perche qui lui était tendue et a indiqué : « *Oui, nous sommes prêts à faire de nouvelles propositions. Nous sommes toujours ouverts à la discussion* ».

Ce plan de restructuration est-il le plan de la dernière chance pour Air France ?

Bruno Le Roux, Président du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale, s'est dit vendredi « *très inquiet* » pour l'avenir d'Air France et le risque de « *disparition du pavillon français* ».

Paradoxalement, ce nouveau conflit intervient au moment où la situation économique de la compagnie tend à s'améliorer.

La problématique d'Air France aujourd'hui est de savoir si elle va pouvoir rester une compagnie mondiale ou non. Et cela se joue notamment par le plan de restructuration.

Enfin, si ce plan ne permet pas à Air France de redresser sa situation, la compagnie risque soit de disparaître, soit d'être rachetée par des actionnaires de pays étrangers

Air France : nouvel appel à manifester, une grève pendant la COP21 ?

Treize syndicats de la compagnie aérienne **Air France** ont appelé à **manifester** devant le siège lors du prochain Comité Central d'Entreprise le 19 novembre, pour dénoncer les poursuites judiciaires auxquelles font face les salariés impliqués dans les violences du début du mois.

La possibilité d'une **grève lors de la COP21** qui débute fin novembre à Paris est désormais évoquée pour alerter l'opinion publique sur les risques sociaux qui menacent maintenant très directement Air France.

Chine : la fin de la politique de l'enfant unique

C'est une page qui se tourne pour la Chine. La politique de l'enfant unique, mise en place depuis 35 ans, s'achève par un vote du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Populaire (ANP). Aujourd'hui, il sera possible pour toutes les familles chinoises d'avoir deux enfants.



http://www.lexpress.fr/actualite/monde/asie/la-chine-assouplit-sa-regle-de-l-enfant-unique_1310404.html

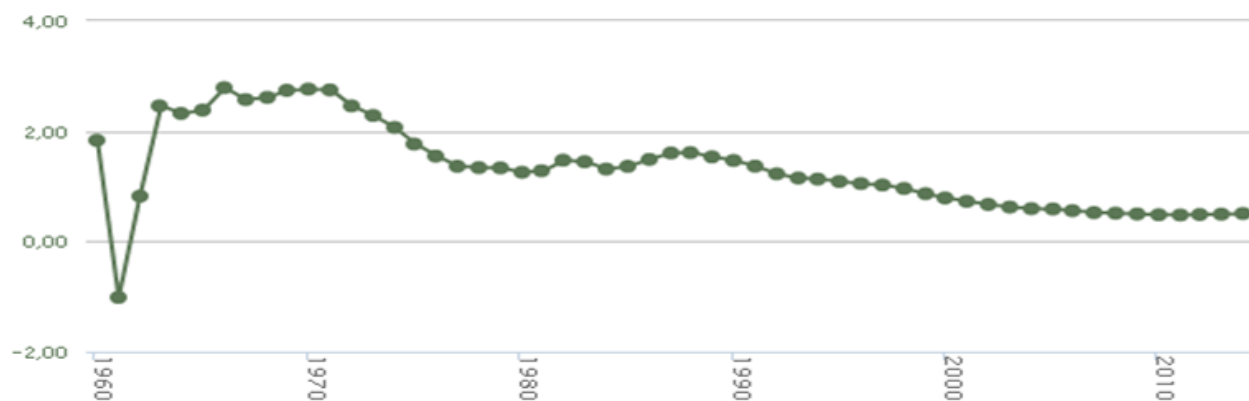
Une politique visant à accélérer le développement du pays

La politique de l'enfant unique avait été mise en place en 1979 pour une durée de 30 ans pour des raisons économiques et démographiques. En effet, le pays faisait face à une surpopulation et à un manque d'infrastructures. Dans le but de développer et de « rebooster » l'économie chinoise, le communiste Deng Xiaoping, avait alors décidé d'instaurer une politique limitant la naissance à un seul enfant par famille. Cette politique semblait être le moyen le plus efficace pour dépasser cette situation critique.

Cette politique a entraîné une forte baisse de la croissance démographique à partir de 1979 : le taux de croissance est passé de 3% en 1970 à 1,75% en 1990, soit une baisse du taux maximum de naissances qui est passé de 7,75 enfants par femme à 2,1 enfants par femme.

La baisse de la natalité s'est accélérée et en 2010, la fécondité a enregistré une baisse spectaculaire avec un taux de 0,5% de la population totale, soit 1,54 enfant par femme.

Croissance annuelle de la population (en % de la population totale), Chine



La Banque Mondiale | Perspective Monde, Université de Sherbrooke

<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/CHN/fr/SP.DYN.CBRT.IN.html//>

Cela a entraîné un vieillissement de la population chinoise qui devenait inquiétant car la tranche des plus de 60 ans augmentait et représentait 1,3 milliard de personnes.

L'indice de fécondité est aujourd'hui à 1,7 enfant par femme, en deçà du seuil de renouvellement des générations et bien plus bas que d'autres puissances émergentes, à commencer par l'une de ses concurrentes directes, l'Inde, actuellement à 2,5 enfants par femme en âge de procréer, chiffre qui représente également la moyenne mondiale.

Cette situation peut être un frein au développement de la Chine. De nombreux travailleurs vont partir à la retraite et ne seront pas remplacés si le problème démographique persiste. Il faut donc rajeunir la population chinoise.

Le gouvernement chinois avait déjà fait un premier pas dans ce sens et avait décidé, en 2013, d'assouplir la politique de l'enfant unique en accordant à certaines familles le droit d'avoir deux enfants, sous certaines conditions. Aujourd'hui, cette disposition est étendue à l'ensemble des familles.

Comment la fécondité va-t-elle évoluer suite à cette réforme ?

Malheureusement pour le pays, cet assouplissement ne va pas forcément se traduire par un baby-boom. Ainsi, on a constaté après l'assouplissement décidé en 2013, qui permettait à 60% des Chinois d'avoir un second enfant, que la natalité n'avait pas augmenté de manière significative.

Pour que cette évolution ait un réel impact sur l'économie, il faudrait que l'Etat chinois mette en œuvre une véritable politique d'accompagnement des nouveau-nés (crèches, allocations familiales, baisses d'impôts...). Les effets positifs de la fin de la politique de l'enfant unique ne seront sans doute que limités si le gouvernement ne va pas plus loin dans sa démarche.



Ethique et déontologie

L'obligation d'information et de conseil du Conseiller en Gestion de Patrimoine

Deux arrêts distincts en date du 6 et 7 octobre 2015 nous invitent à discuter sur l'obligation d'information et l'obligation de conseil qui pèsent sur le Conseiller en Gestion de Patrimoine (CGP).

L'obligation d'information du CGP réside dans le fait qu'avant la conclusion du contrat, il doit informer son client sur les caractéristiques essentielles du service proposé. L'obligation d'information oblige le CGP à communiquer les données liées à la prestation envisagée afin de permettre à son client d'exprimer un choix éclairé. Cependant, la jurisprudence émet un bémol en indiquant que le devoir d'information ne s'applique pas pour ce qui est censé être connu par tous. Ainsi il n'est pas possible de reprocher à un CGP de ne pas avoir rappelé par exemple, que certains instruments financiers comme les actions peuvent subir les fluctuations de la bourse.

Quant à l'obligation de conseil qui pèse sur le CGP, elle a pour objet non pas de fournir de manière objective une information portant sur un produit déterminé mais de guider le client dans son choix, de l'éclairer sur les différentes conséquences. Cette obligation de moyens contraint le professionnel à conseiller le client au mieux de ses intérêts. Toutefois, le devoir de conseil est limité à l'état des connaissances au jour où l'opération est réalisée. Un client ne peut donc pas engager la responsabilité du CGP sur le fait qu'il n'a pas tenu compte d'une information qui lui était indisponible, excepté s'il devait en avoir connaissance au titre de son obligation de renseignement.



<http://euclideconseil.fr/>

Un Conseil en Gestion de Patrimoine Indépendant (CGPI) condamné par l'AMF pour manquement à son obligation d'information



Le 6 octobre 2015, la commission des sanctions de l'AMF a prononcé à l'encontre d'un CGPI une sanction pécuniaire de 20 000€ pour manquement à son obligation de délivrer une information exacte, claire et non trompeuse. En l'espèce, le CGPI proposait deux produits d'investissement décrits comme étant de nature sécuritaire, assimilés à des parts SCPI, alors que ceux-ci consistaient, en réalité, à souscrire des actions au capital d'une SAS et d'une SNC. La commission des sanctions a conclu à une non-description fidèle des produits et à une omission de mention des risques associés. Elle indique ainsi que les informations délivrées par le CGPI étaient inexactes et trompeuses.

Le CGP a rempli ses obligations en sélectionnant un produit de défiscalisation DOM-TOM

Le 7 octobre 2015, par un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Brest, l'investisseur a été débouté de l'ensemble de ses demandes à l'encontre de son CGP. En l'espèce, un cabinet de CGP avait commercialisé un produit de défiscalisation dans le secteur de l'énergie solaire en Outre-Mer. L'opération consistait en l'acquisition de matériels photovoltaïques afin de les louer à des entreprises implantées dans les DOM-TOM. L'administration fiscale a remis en cause la réduction d'impôt énonçant que cet investissement ne répondait pas aux conditions prévues par le Code Général des Impôts. Elle a considéré que les investissements opérés n'étaient restés qu'au stade de projet et que la centrale photovoltaïque n'avait pas été mise en exploitation ce qui, suite à une instruction, s'est révélé exact.

Le client-investisseur n'a donc pas obtenu gain de cause en engageant la responsabilité du CGP pour défaut d'information et de conseil.

Dans cet arrêt, le tribunal a été particulièrement clément avec le CGP. Car un an plus tôt, le Tribunal de Grande Instance de Paris avait retenu la responsabilité du CGP dans le cadre du même placement. En effet, le tribunal avait indiqué que le CGP devait proposer à ses clients des opérations dont il avait préalablement vérifié la fiabilité ou, à défaut, attirer leur attention sur les risques encourus.

Ainsi, le CGP doit veiller au respect de ses obligations d'information et de conseil. A défaut, sa responsabilité pourra être mise en cause comme dans le cadre de l'arrêt du 6 octobre 2015.

Vers une taxation des interactions entre particuliers ?

L'économie collaborative est une révolution dans le monde de la consommation. Les français utilisent de plus en plus cette méthode ; mais ce système remet en cause les modèles de distribution.

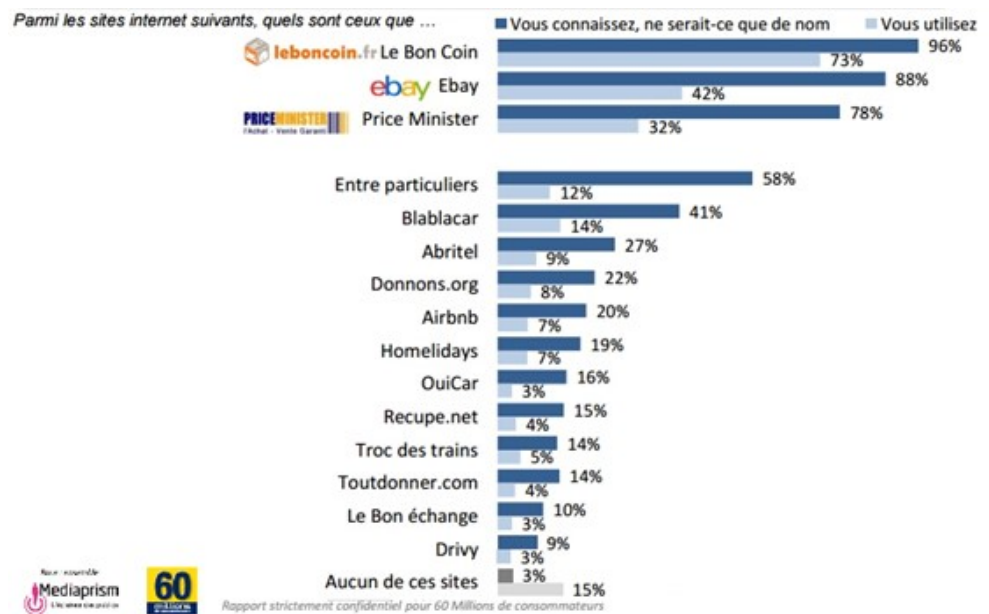
En effet, les français semblent apprécier ce mode de consommation puisqu'ils se positionnent au-dessus de la moyenne européenne. Mais pourquoi acheter collaboratif ? Il y a effectivement deux réponses évidentes : faire des économies lors d'un achat et réaliser un bénéfice lors de la revente.

Si l'économie collaborative a été tout d'abord une solution alternative pour consommer de façon solidaire et écologique, elle connaît en France une fulgurante croissance. D'après une étude de PWC (cabinet d'audit, expertise comptable et conseil), le marché mondial de cette nouvelle économie représenterait déjà 15 milliards de dollars en 2014 et pourrait atteindre près de 335 milliards de dollars d'ici à 2025.

Il était donc illusoire de penser que les transactions entre particuliers pourraient continuer à se développer sans que l'Etat ne vienne réclamer sa part.

La Commission des Finances du Sénat a rendu un rapport intitulé « L'Economie Collaborative : proposition pour une fiscalité simple, juste et efficace ».

L'Etat semble prendre en considération la croissance des échanges marchands entre particuliers. Effectivement, les usages ont évolué et 70% des français ont déjà pratiqué la vente ou l'achat entre non-commerçants. Pour le gouvernement, le système fiscal apparaît aujourd'hui en décalage par rapport à ce marché en pleine expansion. En effet, ce marché parallèle constitue une perte de recettes pour l'Etat et une concurrence déloyale à l'égard des entreprises intervenants sur les mêmes secteurs.



« Les nouveaux modes de consommation » – 60 millions de consommateurs

Une économie collaborative à taxer ... Mais à encadrer !

Cependant, il faudra réussir à distinguer l'usage occasionnel de l'usage régulier d'une plateforme. Ainsi, la distinction entre particulier et professionnel est donc un enjeu primordial.

En théorie, les revenus des particuliers sur les plateformes présentant un caractère répétitif sont soumis à l'impôt sur le revenu. Cependant, à ce jour, ces revenus ne font l'objet d'aucune déclaration et donc d'aucun paiement d'impôt, ce qui est considéré finalement comme du « travail au noir ».

Le rapport propose alors une franchise unique de 5 000€, commune à l'ensemble des plateformes collaboratives.

Ainsi, en dessous de 5 000€ annuels, les revenus générés par un particulier sur une plateforme sont non imposables et au-delà de ce seuil, les revenus sont imposables dans les conditions de droit commun, c'est-à-dire à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux. Concernant les seuils d'imposition, plus le revenu augmente et s'apparente à un revenu « professionnel », plus le taux d'imposition effectif se rapproche de celui du droit commun.

Cela semble être un bon compromis pour une meilleure collecte et le développement de l'économie collaborative.



Figure 4 : Quelques acteurs emblématiques des différents secteurs d'activité (Nomadeis, 2014)

"Enjeux et perspectives de la consommation collaborative" – Études économiques

L'Etat pourrait-il opter pour une telle taxation et impacter ainsi le comportement des français vis-à-vis de cette économie ?

Risque : la monnaie virtuelle

Le Bitcoin



<http://www.coindesk.com/circle-receives-17m-funding-unveils-exchange-wallet-service/>

Depuis une vingtaine d'année, les monnaies virtuelles ont vu le jour et se sont multipliées, en grande partie grâce au développement accru d'internet. Ce sont des monnaies décentralisées, émises sous forme numérique sans matérialisation physique, qui permettent d'effectuer des transactions de biens & services en ligne de façon anonyme.

Ces monnaies, dont la plus connue est le Bitcoin, sont dépourvues de cadre juridique, sans cours légal et ne sont régulées par aucune autorité.

Ce n'est qu'après le début de la crise financière de 2008 que de nombreuses monnaies virtuelles ont fait leur apparition, dont le Bitcoin en 2009, et proposent donc une solution pour échapper au système bancaire et aux monnaies traditionnelles, du fait de frais de transactions quasi nuls, sans intermédiaire, tout en conservant l'anonymat.

Cependant, le Bitcoin a connu depuis ses débuts des pics et des effondrements successifs, passant de quelques centimes de dollar à près de 1000 dollars. De plus, n'ayant aucune valeur intrinsèque, bon nombre de spéculateurs entretiennent une bulle spéculative autour de cette monnaie, et cela a entraîné plusieurs krachs totalement imprévisibles. Cette extrême volatilité est la principale limite du Bitcoin.

Vous avez dit réseau ?

Créé en 2009 par un certain Satoshi Nakamoto, le Bitcoin est à la fois une devise monétaire et un réseau qui crée et transmet les transactions électroniques utilisant ces unités. Ce système de paiement fonctionne en réseau de pair à pair, c'est-à-dire qu'il fonctionne sans autorité centrale, uniquement grâce à des dizaines de milliers de PC connectés via internet qui s'échangent librement et de façon anonyme des Bitcoins.

Ce mode de réseau de pair à pair fait opposition au système centralisé des monnaies traditionnelles. Il n'a pas besoin de banque pour traiter les transactions ni de banque centrale pour créer des Bitcoins et les transferts se font de personne à personne. Ces tâches sont directement effectuées par la communauté au sein du réseau. De plus, les transferts de Bitcoins sont quasi instantanés, pouvant être effectués dans le monde entier et bénéficient de frais de transaction largement inférieurs à ceux des cartes bancaires ou autres moyens de paiement sur internet, tel que Paypal. De par ses caractéristiques, le Bitcoin peut être comparé à du liquide électronique.

Ce réseau et son fonctionnement, appelé également « blockchain », éveille l'intérêt des centres de règlement plus traditionnels. En effet, ce système serait plus sécurisé mais aussi plus rapide que les systèmes actuels des marchés financiers. En l'adaptant aux marchés, cela permettrait de réduire de manière drastique les coûts de la finance mondiale : le recours aux chambres de compensation pour enregistrer une transaction ne sera plus nécessaire, idem pour les sociétés de transfert de fonds lors de transactions à l'international etc.. Plus largement, cette technologie héritée du Bitcoin pourrait supprimer tous les intermédiaires qui valident les transactions.

Orange a d'ailleurs investi récemment dans une start-up spécialisée dans les algorithmes d'échange de titres, aux côtés de Visa et Nasdaq.

Comment assurer la sécurité du Bitcoin et des transactions ?

Les Bitcoins sont conservés dans des portefeuilles virtuels directement sur le disque dur de l'acquéreur. Ces portefeuilles sont uniques à chacun et obligatoires pour quiconque veut utiliser des Bitcoins, et contiennent l'historique de toutes les transactions depuis la création du Bitcoin.

Cette base de données permet plusieurs choses. Tout d'abord, elle rend le système totalement public, en plus d'être défini comme logiciel libre, ce qui rend au réseau un aspect communautaire. Ensuite, ce choix de rendre obligatoire la détention de la base de données initiale permet de valider la circulation de la monnaie en traçant toutes les transactions effec-

tuées depuis le début. Ainsi, sur chaque Bitcoin est apposé une sorte de code qui prouve que chaque opération sur ce Bitcoin a été réellement et légitimement effectuée. Par conséquent, cette méthode rend la duplication illicite impossible. C'est ce qui permet au réseau de bénéficier d'une sécurité de taille.

« Cette monnaie permet d'effectuer des transactions de personne à personne, ainsi que d'acheter des biens & services directement sur Internet, de manière totalement anonyme »

Comment utilise-t-on le Bitcoin ?

Comme nous l'avons vu, cette monnaie permet d'effectuer des transactions de personne à personne, ainsi que d'acheter des biens & services directement sur Internet, de manière totalement anonyme.

Actuellement, le nombre de sites marchands acceptant les Bitcoins est d'environ un millier. Ces sites proposent des produits variés passant de l'électronique à des vêtements et même de l'alimentation. Face à cet engouement autour du Bitcoin, certains établissements « physiques » ont également ouverts leurs services à cette monnaie.

Outre le principe de désintermédiation bancaire qui attire des individus à utiliser le Bitcoin, le caractère anonyme de cette monnaie a rendu l'achat de biens illicites plus simple. En effet, lors d'une transaction en Bitcoin, aucune coordonnée bancaire n'est nécessaire, le vendeur ne connaît donc pas l'acheteur, et vice versa. Ce mode de fonctionnement a donc suscité un grand intérêt du côté du marché noir. Effectivement, en 2011, le site Internet « Silk Road » fut lancé et devint une véritable plaque tournante de la drogue en ligne. Les transactions se faisaient uniquement à l'aide de Bitcoins, protégeant ainsi l'anonymat des dealers. Ce site a été fermé par les autorités américaines début 2014 entraînant en quelques heures une chute de la valeur du Bitcoin de près de 20 % et prouvant d'une certaine façon que cette monnaie virtuelle et le trafic illicite étaient corrélés.

Quels sont les risques associés à cette monnaie ?

Initialement limité en quantité (21 millions de Bitcoins maximum, d'ici 2040), le Bitcoin est considéré comme spéculatif. Etant donné que le stock de Bitcoin restera fixe à terme et que plus l'intérêt porté autour de cette monnaie augmente, plus la demande explose et les prix également. Ainsi, bon nombre d'individus investissent dans le Bitcoin non pas pour en faire une utilisation monétaire mais uniquement afin d'en dégager des bénéfices à court ou long terme, du fait de sa forte volatilité. Le fait que cette monnaie n'ait pas de valeur intrinsèque, ni de régulation, intensifie son caractère volatile au rythme du niveau de l'offre et de la demande des spéculateurs.

Quels sont les risques associés à cette monnaie ?



Cours du Bitcoin - Janvier 2013 à Janvier 2015

De plus, toujours à cause de cette caractéristique de quantité limitée, le Bitcoin est une monnaie déflationniste par excellence. En effet, contrairement aux monnaies traditionnelles dont la valeur décroît en raison de l'inflation et de la création monétaire, celle du Bitcoin ne cessera d'augmenter car l'offre monétaire a une limite connue à l'avance. Sans une action de planche à billet, le Bitcoin ne peut pas perdre de valeur sur le long terme, ainsi si la demande de Bitcoin augmente, son prix augmente, sans aucune possibilité de limiter ce processus.

C'est pourquoi l'idée d'emprunter des Bitcoins est impossible du fait que le montant du capital à rembourser évoluera positivement. En revanche, la conservation de cette monnaie permettra de faire des bénéfices. Ce principe de thésaurisation est prouvé par le simple fait qu'environ 80% de la masse monétaire de Bitcoin est conservée sans activité dans le seul but qu'elle prenne de la valeur.

Son risque de fluctuation est donc d'autant plus élevé du fait qu'elle ne repose sur aucune valeur tangible. Il n'existe donc aucune contrepartie physique lors d'un investissement en Bitcoin et donc aucune garantie du capital. Les investisseurs pariant uniquement sur la hausse de sa valeur.

Le Bitcoin, reposant sur un système décentralisé sans aucune autorité de contrôle, connaît un risque de prise de contrôle par un groupe d'individus.

En effet, les transactions réalisées en Bitcoins sont validées par les « mineurs », au sein du réseau lui-même, et cette validation est effective lorsqu'une majorité de ces « mineurs », grâce à leur logiciel et puissance informatique, valident l'opération.

Le réseau Bitcoin est donc conditionné par la répartition de ce pouvoir de validation, entre des individus différents et indépendants, et non dans un groupe majoritaire dans le seul but est de dominer le système. En effet, si une entité parvenait à mobiliser plus de 50% de la puissance de calcul du système entier, elle pourrait alors théoriquement contrôler l'ensemble des transactions réalisées en Bitcoin, en échappant à tout contrôle. Cette faiblesse technique est surnommée « l'attaque des 51% » et rend le système Bitcoin vulnérable. Cependant, pour qu'un groupe arrive à prendre contrôle du réseau de cette manière, il devra dépenser des millions d'euros et devra réaliser cette attaque en une seule fois, ce qui est probablement impossible, mais cette hypothèse est théoriquement valable.

En Bref

L'UE décide d'exonérer de TVA le Bitcoin

La Cour de Justice de l'UE a décidé, dans un arrêt en date du 22 octobre 2015, d'appliquer une exonération de TVA du Bitcoin lors d'échanges de devises traditionnelles contre cette monnaie virtuelle.

En effet, les Etats membres de l'UE se doivent d'exonérer les opérations qui portent sur « les devises, les billets de banque et les monnaies qui sont des moyens de paiement légaux ». Or, le Bitcoin était considéré jusqu'à maintenant comme monnaie virtuelle donc imaginaire, sans valeur réelle

Cette décision permet donc au Bitcoin de se rapprocher des monnaies plus traditionnelles, malgré le fait qu'il soit sans cours légal et ne bénéficie d'aucune régulation des autorités.

Cours actuel du Bitcoin

Ce mercredi, le cours du Bitcoin a bondi de près de 25% en atteignant la barre des 500 \$. Cette flambée est liée à la demande de plus en plus forte d'investisseurs chinois mais aussi liée à la décision de la Cour de Justice de l'UE d'exonérer le Bitcoin de TVA.

Patrimoine : Baccarat

La maison Baccarat

Baccarat a depuis longtemps marqué l'artisanat de luxe à la française. Sa résonance internationale fait de la marque une icône, séduisant les plus beaux partis depuis 250 ans.

Aujourd'hui, la marque segmente son offre en 4 typologies de produits. Chaque collection ou pièce unique est bien souvent le fruit d'une étroite collaboration entre artistes et designers. L'art de la table fut la première thématique abordée, puis, par une volonté de diversification, la marque développa ses compétences autour de la lustrerie, des arts décoratifs pour enfin produire des collections de bijoux

Nous vous proposons un voyage dans le temps pour revenir sur les succès de la marque.

Pour la petite histoire, la naissance de Baccarat est en partie due à des considérations économiques. À la fin du XV^{ème} siècle, un verre plus résistant que les autres fut produit dans la région de la Bohême en Allemagne. Il tirait son origine du verre Vénitien. Deux siècles plus tard, les verriers anglais ont introduit de l'oxyde de plomb dans la composition du verre, créant ainsi le cristal. C'est effectivement cet additif qui procure au cristal sa luminosité et sa sonorité particulière.

C'est alors qu'en 1775, l'évêque de Metz présenta une requête au roi Louis XV. Il argua que le Royaume de France manquait terriblement de verreries et, face à la concurrence, était contraint d'importer. À cette époque, le mercantilisme marquait depuis près de 200 ans l'économie. Les importations étaient donc perçues comme néfastes. Il justifia le fait que la région des Vosges était riche en matières premières indispensables à la fabrication du verre. Il obtint ainsi la possibilité d'ouvrir une verrerie en Lorraine, dans le village de Baccarat.

En 1816, un industriel belge du nom de Aimé-Gabriel d'Artigues, transforma les Verrieres Sainte-Anne à Baccarat en cristallerie. Le cristal de Baccarat qui y sera produit est principalement composé de silice, d'oxyde de plomb, de carbonate de potassium auxquels sont ajoutés des produits tenus secrets. Dès 1823, Baccarat recevra de nombreuses commandes prestigieuses. Parmi ses clients, nous pouvons compter le roi Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe et le tsar Nicolas II. Il faudra tout de même attendre 1832 pour que Baccarat ouvre son premier magasin parisien.



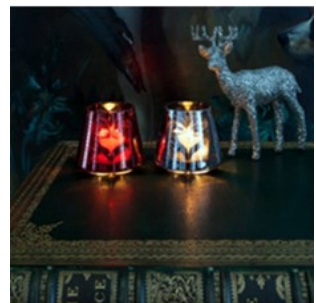
<http://www.baccarat.fr/>



<http://www.baccarat.fr/>



<http://www.baccarat.fr/>



<http://www.baccarat.fr/>

La distinction

La maison Baccarat tient sa notoriété de la qualité de sa fabrication, mais certains faits ont marqué son histoire. Elle est par exemple la première manufacture de cristal française à :

- Présenter des éléments de lustrerie
- Instaurer une politique sociale pionnière (création d'une caisse de prévoyance pour les ouvriers de la taillerie, institution d'une caisse de retraite dès 1851 ou encore ouverture d'écoles gratuites pour les enfants d'ouvriers).
- Produire du cristal de couleur (notamment le rouge)
- Fabriquer des flacons de parfum
- Employer le nombre le plus élevé de Meilleurs Ouvriers de France, dont un Maître d'Art. En 2007, Baccarat reçoit le label « Entreprise du Patrimoine Vivant » décerné par le Ministère du Commerce. Ce label a pour vocation de récompenser les entreprises qui transmettent un savoir-faire unique et l'exportent dans le monde entier.

L'internationalisation

Baccarat ouvre des comptoirs dans le monde entier à partir de 1886, pour répondre aux demandes de sa clientèle fortunée et ainsi doper ses exportations. Sa proximité avec l'Europe et les principaux flux maritimes et ferroviaires lui a permis de faciliter son internationalisation. Baccarat est depuis présente dans des pays tels que l'Inde, l'Argentine, le Vietnam, l'Uruguay, le Mexique, les Etats- Unis, le Japon, ou encore la Russie. De cette façon Baccarat couvre l'ensemble des métropoles luxuriantes.

L'année 2002 sera marquée par l'ouverture de la Maison Baccarat à Paris. L'hôtel particulier de Marie-Laure de Noailles loge ainsi le siège parisien, le musée, une boutique et le restaurant « Cristal Room » sous couvert d'une collaboration avec Philippe Starck.

En 2008, la Maison Baccarat s'installe à Moscou, également dans un hôtel particulier, que l'on qualifie de « joyau de la rue Nikolskaïa ». Également conçue par Philippe Starck, elle rivalise avec son homologue parisien.

Les incontournables

Le Temple de Mercure, un temple de cristal haut de cinq mètres. Il fut présenté lors de la troisième Exposition Universelle à Paris en 1878. Le temple de Mercure a été restauré par la maison Baccarat en 2006 et se trouve désormais au centre d'un lac d'une propriété d'une famille de particuliers espagnols.



<http://www.challenges.fr/luxe/20110720.CHAO935/demesure-sur-mesure.html>



Le service Harcourt, créé en 1842 fait office de best-seller international. Il a depuis été décliné en plusieurs versions. Cette collection, revisitée une nouvelle fois par l'artiste designer suédois, a récemment marqué les esprits.

http://www.baccarat.fr/harcourt/verre_a_pied/cristal-BCT000109.html

Actualité économique



<http://www.baccarat.fr/luminaire/lustres/>

Concernant l'actionnariat de l'entreprise, nous rappelons qu'en 2005, Starwood Capital a acquis la Société du Louvre, devenant ainsi l'actionnaire majoritaire de la marque.

Malgré un 1er trimestre décevant pour l'entreprise, avec un chiffre d'affaires en recul de 11,5%, le deuxième trimestre s'est avéré lucratif (+3,5%). Cette hausse des ventes a permis à l'entreprise d'afficher, fin Juin, un chiffre d'affaires de 66,1 M€ (ce dernier reste néanmoins à -3,5% par rapport à la même période en 2014).

En effet, à la fin du premier semestre, le chiffre d'affaires progresse de 7,7% en Europe (augmentation des ventes au détail), recule de 5,8% pour le territoire américain et augmente de 2,7% en Chine.

Au Japon, l'activité bat son plein, autant sur le marché de détail que sur le marché de gros. Le chiffre d'affaires, fin Juin, retrouve son niveau de 2014 grâce à un excellent second trimestre (+15,9%).

Dans le reste du monde, la croissance est au rendez-vous, avec un franc succès pour la marque dans les pays du Moyen-Orient (hausse des ventes de 11,7%).

Cependant, même si le chiffre d'affaires a reculé par rapport à l'année dernière, l'EBITDA (Bénéfice avant Intérêts, Impôts et Amortissements) est, quant à lui, passé positif à fin Juin. Atteignant 1,4 million d'euros, contre -2,4 millions pour la même période de l'année dernière, cette hausse est notamment explicable par le perfectionnement de la collection ainsi que le changement de posture, vers une diminution des stocks et une marge élevée, le tout combiné avec un suivi rigoureux des coûts de production et d'exploitation.

Comme l'a souligné Daniela Riccardi, PDG de la marque, le spécialiste des produits en cristal haut de gamme devra, pour la fin d'année 2015, renforcer ses positions sur l'excellence de ses collections, l'optimisation de la logistique et de l'approvisionnement des boutiques ainsi que multiplier les opérations marketing. L'environnement économique encore trop volatile incite également l'enseigne à mener une politique de moindre coût.

Dans les mois à venir

Dans les mois à venir, Baccarat annonce des événements majeurs, notamment la mise en place d'une nouvelle usine, ainsi que l'ouverture de 4 nouvelles boutiques, dont une à Séoul (Corée du Sud). En s'implantant dans ce nouveau pays, dans lequel le luxe est à présent un marché porteur, la marque envisage en effet d'augmenter son chiffre d'affaires.

La société, avec une capacité d'autofinancement de 1,8 million d'euros sur le premier semestre, a cependant consommé 2,2 millions d'euros de trésorerie dans l'optique d'ouvrir son nouveau four, de nouveaux points de vente, ainsi que pour assurer la constitution des stocks. La fermeture de l'agence de La Madeleine à Paris a néanmoins permis de récupérer une indemnité d'éviction de 4 millions d'euros.

Pour finir, avec un résultat net consolidé à la fin de ce premier semestre de -0,9 million d'euros, l'entreprise se trouve dans une meilleure posture que l'année précédente, pour laquelle le résultat s'établissait à -6,7 millions d'euros.

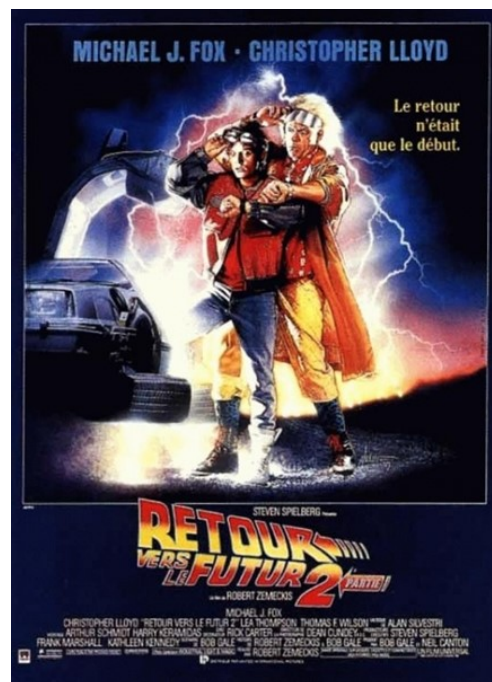
Actualités culturelles

Mercredi 21 octobre 2015, 16 h 29.

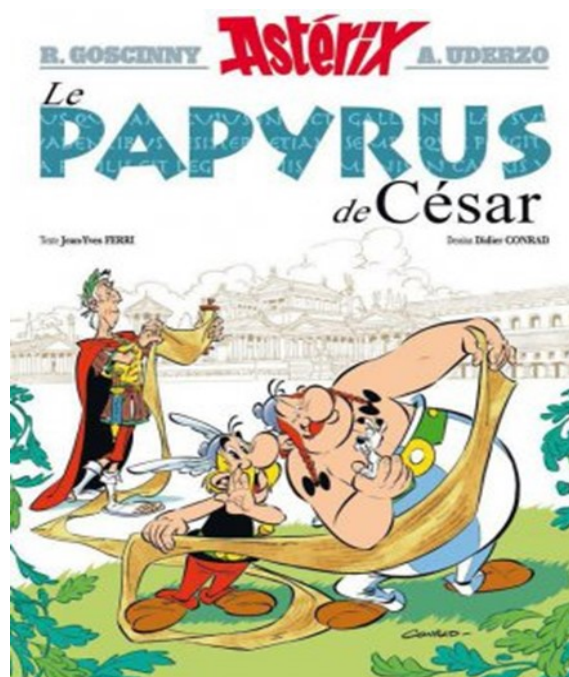
Une DeLorean volante apparaît subitement sous une pluie battante, dans le ciel de Hill Valley, en Californie. À son bord, le docteur Emmett Brown, le jeune Marty McFly et sa petite amie, Jennifer Parker. Partis de 1985, ils viennent de faire un bond de 30 ans dans cette machine à voyager dans le temps.

Ainsi débute l'intrigue de *Retour vers le futur 2*, réalisé par Robert Zemeckis et sorti sur grand écran en 1989.

Ce rendez-vous anniversaire est très attendu par les fans de la trilogie culte depuis 30 ans, notamment pour comparer le monde de 2015 fantasmé dans le film à notre présent...



<http://cinevore-serimaniac.blogspot.fr/2015/11/soiree-30e-anniversaire-de-retour-vers.html>



<http://www.amazon.fr/Ast%C3%A9rix-Le-Papyrus-C%C3%A9sar-n%C2%BA36-ebook/dp/B00VALHRUO>

3 octobre :

Cette année l'Allemagne a fêté les 25 ans de sa réunification (3/10/1990). Le 3 octobre est depuis lors la fête nationale en Allemagne.



<https://www.hu-berlin.de/de/studium/reform/projektutorien/revolution>

C'était l'une des sorties BD les plus attendues de la fin d'année 2015...

Le 22 octobre 2015, est sorti le dernier opus de la célèbre bande dessinée intitulé *Le Papyrus de César*.

Pour ce dernier ouvrage, Jean-Yves Ferri au scénario et Didier Conrad au dessin ont pris les commandes du plus célèbre des Gaulois, sous l'œil attentif d'Albert Uderzo.

Les sorties cinéma du mois



<http://www.ugc.fr/film.html?id=10762&cinemald=38>

SEUL SUR MARS

Sortie le 21 octobre 2015

Réalisé par Ridley Scott, avec Matt Damon, Jessica Chastain, Kristen Wiig.

Film basé sur le roman du même nom de l'auteur américain Andy Weir.

Au cours d'une mission spatiale habitée sur Mars, et à la suite d'un violent orage, l'astronaute Mark Watney est laissé pour mort et abandonné sur place par son équipage. Mais Watney a survécu et se retrouve seul sur cette planète hostile. Avec de maigres provisions, il ne doit compter que sur son ingéniosité, son bon sens et son intelligence pour survivre et trouver un moyen d'avertir la Terre qu'il est encore vivant.

L'HOMME IRRATIONNEL

Sortie le 14 octobre 2015

Dernier film du réalisateur Woody Allen, avec Joaquin Phoenix, Emma Stone.

Nommé au festival de Cannes 2015.

Professeur de philosophie brillant mais miné intérieurement et pessimiste, Abe Lucas arrive dans une nouvelle université. Un collègue, Rita, le pourchasse mais il se lie avec sa meilleure étudiante, Jill, qu'il fascine. Un jour, ils surprennent une conversation dans un restaurant qu'Abe prend comme une indication providentielle. Une indication fatale.



<https://flipboard.com/topic/macbeth>

Le Volley français sur le toit du monde

http://www.midilibre.fr/2015/10/23/volley-ball-qualifications-jo-les-bleus-avec-la-bulgarie-et-la-russie,1231317.php



Les Volleyeurs français ont décroché ce dimanche 18 octobre leur premier titre européen à Sofia en battant les slovénes en 3 sets (25-19 ; 29-27 ; 29-27). Après la ligue mondiale gagnée en Juillet dernier, c'est le 2ème titre majeur pour le Volley ball tricolore.

Emmenés par un Antonin Rouzier (MVP) infernal durant l'ensemble de la compétition, les tricolores ont dominé ce championnat d'Europe restant invaincus (6 victoires en 6 matchs) et terminent également avec la meilleure attaque (119 points) de la compétition.

A l'instar du Handball français, les volleyeurs sont devenus une « Machine à gagner » depuis l'arrivée du sélectionneur Laurent Tillie et de son staff en 2012. « Ces deux titres sont l'aboutissement d'un long travail » commente le sélectionneur.

Prochain objectif ? Les jeux Olympique de Rio

Malgré une année exceptionnelle dans laquelle l'équipe de France a survolé la planète volley, les bleus vont devoir passer par un tournoi préolympique pour se qualifier. En effet, fraîchement titrés, il faut d'ores et déjà se tourner vers Janvier et le tournoi qualificatif de Berlin où les bleus vont devoir affronter les meilleures équipes du monde. La Russie, la Serbie, la Pologne ou la Bulgarie joueront également leur qualification.

« La team Yavbou », comme ils aiment se faire appeler, va devoir surfer sur la vague de confiance actuelle pour se qualifier pour les jeux olympiques.



Le saviez-vous ?

Le 7 majeurs

L'équipe de France est la plus représentée dans le 7 majeurs types. En effet, 3 joueurs français sont retenus dans l'équipe type de la compétition :

-Antonin Rouzier
(meilleur joueur de la compétition)

-Earvin Ngapeth
(meilleur réceptionneur attaquant)

-Jenia Grebennikov
(meilleur libéro)

11ème Nation

La France gagne 1 place dans la hiérarchie pour devenir la 11ème nation mondiale, classement toujours dominé par le Brésil.

Rugby : le fiasco anglais



Le 3 octobre 2015, 21h51, heure locale, l'Angleterre est éliminée de la coupe du monde ; l'équipe finira 3^{ème} (place non qualificative) de sa poule derrière l'Australie et le Pays de Galles. Par conséquent, les joueurs sortent par la petite porte de la coupe du monde 2015.

Annoncés par leur propre peuple comme les favoris, devant la redoutable équipe des « all blacks », les anglais ne verront pas les quarts de finale, sortis sur leur mythique terrain de Twickenham devant leur public de 81 080 personnes. L'Angleterre est devenue le 1^{er} pays à recevoir une coupe du monde et à être éliminé dès les poules qualificatives, ce qui est paradoxal pour la nation qui a inventé ce sport.

« Le groupe de la mort »

Sa lourde défaite (13-33) face à des Australiens ultra-dominateurs scelle le sort du XV de la rose. Mais le Rugby anglais doit d'abord son élimination à sa défaite (surprise) dans les dernières minutes face aux Pays de Galles (25-28). Cette courte défaite a mis en lumière toutes les faiblesses de cette équipe, la fébrilité en mêlée, l'indiscipline et la faiblesse tactique évidente. Le carton jaune de Owen Farrel, pièce maîtresse du dispositif anglais, à un moment important du match, illustre parfaitement ce manque de rigueur chronique durant la compétition.

« Les enjeux économiques »

Pourtant la fédération anglaise a mis les moyens financiers pour positionner son équipe dans les meilleures conditions pour gagner « sa » coupe du monde. En effet, la fédération a dédommagé les clubs anglais où évoluent les joueurs sélectionnés pour la compétition à hauteur de 7,6 millions d'euros par joueur ; 12 joueurs évoluent dans l'élite anglaise, soit un coût total de 91,2 millions d'euros. Aussi, le sélectionneur Stuart Lancaster a emmené un groupe élargi de 45 joueurs en stage de préparation dans les montagnes du Colorado. Ce qui fait au total (joueurs et staff) 80 personnes pour une facture finale de 24 millions d'euros.

Une étude chiffrée montrait que les retombées économiques pour le pays organisateur devaient s'élever à 515 millions d'euros ; elles seront 30% moins importantes selon une première estimation. Cette baisse est en partie due au désintéressement des anglais pour la suite de la compétition, avec une baisse des audiences et donc des espaces publicitaires soldés de près de 40%. Aussi, le manque à gagner se fait ressentir dans les pubs anglais. En effet, la fréquentation de pubs est fortement corrélée avec le résultat de l'équipe nationale, sans compter la revente sur le marché noir des places...



Rugby : la souveraineté absolue



<http://www.dailymail.co.uk/sport/rugbyunion/article-2052569/RUGBY-WORLD-CUP-2011-Our-experts-verdicts.html>

Le monde du Rugby est noir, la Nouvelle-Zélande remporte sa 3ème coupe du monde sur les terres anglaises. Elle confirme un peu plus sa suprématie sur l'ovale mondiale en conservant son titre de 2011. C'est aussi la première fois qu'un tenant du titre remporte l'édition suivante.

La Nouvelle-Zélande a dominé la coupe du monde et reste ainsi invaincue durant l'ensemble de la compétition. Cette finale inédite, 100% hémisphère sud, était néanmoins promise depuis le début du tournoi. En effet, les nations du sud ont impressionné par leurs qualités de jeu, en témoigne le parcours des « pumas » argentins. Ces derniers ont atteint pour la première fois le dernier carré d'une phase finale de coupe du monde. Cela démontre également la faiblesse du niveau européen et de nos tricolores qui ont été élu « équipe la plus décevante du mondiale ».

Durant la finale, les néo-zélandais ont assis leur réputation et ont monopolisé le cuir affichant des statistiques impressionnantes : 71% de possession de balle et 96% de plaquages réussis. Les australiens, pourtant solides durant la coupe du monde, n'ont pas pu résister face à la marée noire et s'inclinent ainsi 34-17.

Dan Carter

Dan Carter a été élu pour la 3ème fois de sa carrière meilleur joueur de l'année, il remporte également le titre de meilleur joueur de la coupe du monde. Une belle revanche ! En effet, la presse internationale annonçait son déclin. Pour sa 112ème et dernière sélection l'ouvreur néo zélandais a inscrit 19 points dont un drop décisif de 40 mètres.

Carter met donc un terme à sa carrière internationale avec brio et remporte pour la 2ème fois une coupe du monde. Il se retire avec un palmarès impressionnant de 1598 points inscrits sur la scène internationale, et devient ainsi le meilleur réalisateur de tous les temps.



<http://www.ianouvellerepublique.fr/France-Monde/Sport/Rugby/Nationaux/n/Contenus/Articles/2015/11/03/Dan-Carter-cumule-les-titres-2519996>

Interviews

Quatre questions à ...

Michel Bonneau

Directeur Régional Banque Privée
chez BNP

Pourriez-vous décrire votre parcours ?

« Mon parcours est très simple ; en effet, j'ai 34 ans d'ancienneté dans la banque, je suis un pur produit bancaire et j'ai eu l'avantage de bénéficier, à l'époque, de toutes les formations et évolutions professionnelles en interne. Juste après le Bac je suis rentré chez BNP Paribas et j'ai suivi les cours de banque en interne, reconnus par le CFPB (Centre Formation Production Bancaire). Sur ce, j'ai évolué au fur et à mesure des années, avec toute la promotion que pouvait proposer, à l'époque, les banques, les assurances, la fonction publique ou même l'armée. Je fais partie de cette génération où on pouvait rentrer juste après le Bac dans une société et avoir une évolution en interne, en y restant fidèle, bien évidemment, et avec beaucoup de travail. »

En quoi consiste votre métier ?

« Aujourd'hui, mon métier est plus un métier fonctionnel puisqu'en étant à la Direction Régionale, je n'ai pas de lien hiérarchique avec les collaborateurs du terrain. Par contre, je suis fonctionnel, c'est à dire que je dois leur donner tous les moyens, toutes les infos, toutes les ressources pour faire leur métier de conseil en gestion de patrimoine. Derrière tout cela, il y a bien sûr l'organisation, il faut s'assurer qu'elle soit bonne. Que ce soit en termes de RH, mais aussi le dispositif : est-ce que le nombre de centres Banque Privée et le nombre de CBP sont suffisants par rapport à la clientèle que l'on a. Le métier de responsable banque privée en Direction Régionale est donc véritablement un rôle fonctionnel et non pas opérationnel. »

Quelles sont selon vous les compétences essentielles pour être un bon CGP ?

« Pour moi, la première qualité pour être un bon conseiller en gestion de patrimoine c'est simplement être à l'écoute. Il faut apprendre à écouter ce que le client demande, et au travers de l'écoute, être attentif et surtout en alerte par rapport à tout ce qu'il va vous dire. C'est au travers de cette écoute que la compétence de gestionnaire de patrimoine va s'exprimer puisque vous devez aller chercher toutes les infos que le client va vous donner, pour aller dans son sens. Un bon CGP saura utiliser les infos que le client va lui donner pour l'emmener, et amplifier éventuellement ses attentes. À partir de là, vous allez automatiquement, par l'écoute, gagner la confiance du client. Une relation de confiance va donc s'établir dans le temps et, une fois que vous aurez cette dernière, il est évident qu'avec votre expertise, votre connaissance des marchés, des produits, des offres, tout ce qui va dans le métier de la gestion de patrimoine, le client vous suivra sans grande difficulté. Bien entendu, il ne faut pas tout baser sur la confiance, il faut être technique aussi, ça veut dire que lorsque l'on expose et que l'on propose à un client une offre, un produit, de la diversification, une orientation, peu importe, il faut qu'on puisse l'étayer, l'expliquer, de façon très pragmatique, très concise en parlant un langage clair. Il ne faut pas toujours user d'un langage très technique, avec lequel le client ne va plus comprendre ce que vous dites. Il faut vraiment allier écoute, simplicité, diversification, compétences et connaissances pour emmener les clients sur les différents terrains qui sont les nôtres ».

Quelles préconisations pour votre clientèle ?

« L'Europe reste un beau terrain d'investissement pour nos clients. C'est vrai que la mondialisation aujourd'hui, on le voit, n'est pas si simple que cela à gérer en termes d'investissement. La Chine avait des taux de croissance hyper importants mais ils sont aujourd'hui réduits. Ceci dit, avec des taux de croissance aujourd'hui de l'ordre de 6 à 7% : l'Europe peut envier ce taux de croissance. Mais la question que l'on a quand même sur la Chine aujourd'hui, c'est de savoir si les taux de croissance indiqués sont fiables en termes de données. Les USA aujourd'hui, je pense que, bien sûr, il faut y aller, ça reste malgré tout un grand pays économique, et qui a une capacité de rebond importante et rapide. On voit qu'ils sont capables de mettre des réformes en place, de retourner des situations économiques de façon assez rapide, donc ça c'est un de leurs avantages. Je fais attention quand même car leur croissance reste basée sur l'endettement et aujourd'hui, aux USA, pour moi il y a un sujet qui me préoccupe, que je regarde avec attention tout du moins, c'est les encours de crédits étudiants puisqu'aujourd'hui on a plus de 1000 milliards de crédits étudiants. Des étudiants qui ont de plus en plus de mal à rembourser. Alors c'est vrai que derrière, il y a l'État, donc ça reste un peu plus sécurisé, mais on commence à avoir le même phénomène qu'il y avait avec la bulle immobilière qui s'est passée aux USA, les subprimes, puisqu'aujourd'hui, tous ces crédits étudiants commencent à être titrisés ; et j'ai un peu peur qu'à un moment donné tout cela crée une bulle, qui, comme toute bulle, explose, et que l'on ait un nouveau choc économique voire boursier au niveau mondial.

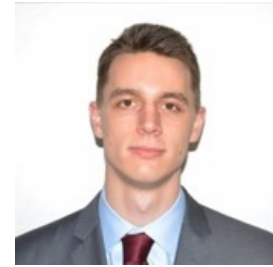
En Europe, je pense qu'aujourd'hui, même si on n'est pas sorti de la crise, beaucoup de pays ont fait des réformes structurelles comme l'Espagne, le Portugal ; l'Italie commence aussi malgré tout à le faire. Pour la Grèce, on sait ce qu'il en est, mais bon, ça a peu d'impact, même si ça a quand même fait bouger les bourses européennes mais je pense qu'aujourd'hui, on a quand même toutes les grosses sociétés, toutes les grosses entreprises européennes, qui se sont recentrées sur leur métier, se sont désendettées. On le voit bien aujourd'hui au travers des résultats avec les dividendes des principales sociétés du CAC 40.. Donc je pense qu'on a encore de belles possibilités d'investissements en Europe. Les taux bas et la persistance de ces taux bas fait qu'aujourd'hui, pour les établissements financiers, ça reste problématique, pour tout le secteur financier, banques, assurances. Ça c'est pas forcément favorable pour nous, maintenant, ça a permis aussi à plein de sociétés de se désendetter comme je le disais tout à l'heure, et donc de retrouver des marges, de retrouver une capacité d'endettement non négligeable donc je suis assez favorable à l'investissement européen aujourd'hui ».

Interview

avec ...

Paul Lescieux

Analyste de marché chez BNP



Les assureurs réduisent leurs collectes sur les fonds euros (peu de rendement sur les obligations corporate / Etats) poussant les souscripteurs vers les UC. Pensez-vous que l'univers sera plus risqué pour les investisseurs CT/LT ?

« Les fonds euro ont des rendements faibles, mais les obligations restent un des instruments les plus sûrs car elles sont garanties par les États. Actuellement, alors que les taux d'intérêt sont bas et que l'inflation est faible, il y a vraiment très peu de rendement sur ces instruments, donc les investisseurs se tournent vers d'autres classes d'actifs comme les actions, les matières premières, avec plus de risque et donc plus de rendement. Cela veut dire que les assureurs sont prêts à prendre plus de risque. Contrairement aux obligations, qui sont assurées, pour les actions, il n'y a que le bilan économique de la société sous-jacente ainsi que les perspectives de croissance qui permettent d'évaluer le risque de défaut.

Donc, il est vrai que l'on peut penser que l'univers sera plus risqué en proportion de la part d'UC dans leurs contrats. Toutefois, certains OPCVM ont une composition à dominante obligataire, ce qui permet de limiter le risque. Donc théoriquement oui, il devrait y avoir une augmentation du risque puisqu'on a une plus grande part d'actifs qui cherchent un rendement supérieur ».

Que pensez-vous de la détérioration de la crédibilité de la FED ? Pensez-vous que les agents vont arrêter de fonder leurs anticipations sur ses annonces ?

« Pourquoi la crédibilité de la FED est importante ? Pourquoi scrute-t-on les messages de la FED ? Il faut d'abord revenir sur le principe de Forwards Guidance, qui est très important pour les Banques Centrales, et qui est un des piliers fondamentaux de la communication de la FED. Le principe de Forwards Guidance, s'explique par la communication de la Banque Centrale aux investisseurs sur ses intentions, ses décisions, pour permettre à ces derniers d'anticiper les mouvements et de comprendre pourquoi elle prend telle ou telle décision. Cela permet donc aux investisseurs de se positionner : ils savent mieux à quoi s'attendre par la suite, ce qui entraîne une diminution du risque et, par conséquent, d'attirer plus d'investisseurs.

Le sujet mis en avant jusqu'à Septembre, était la révision des taux US, un événement extrêmement important pour la planète finance puisque ça déterminera le passage à un nouveau cycle économique aux USA. En effet, cette hausse des taux pourrait potentiellement déclencher un crash mondial si l'éco-

nomie ne résistait pas. Pendant la majeure partie de l'année, nous avons écouté la FED et ses messages. La majorité du marché s'accordait donc sur une hausse des taux en Septembre.

Il s'est avéré que, pendant l'été, plusieurs événements sont survenus.

D'abord la crise grecque, avec potentiellement une sortie de la Grèce de la zone Euro, ce qui a déclenché une sorte de panique.

Ensuite, le Black Monday du 24 Août a causé une perte de quasiment 10% sur le marché des actions chinois. En effet, depuis mi-Mai, le marché des actions chinoises était extrêmement volatile, et nous avons pu observer une chute de 25%. La Banque Centrale chinoise a donc décidé d'intervenir avec des mesures empêchant les brokers de vendre leurs actions. De plus, elle a mis en place un certain nombre de mesures pour contrôler le marché et le stabiliser, comme, par exemple, la libération du cours du yuan, qui, auparavant, était fixé par la Banque Centrale chinoise. Ce dernier est à présent fixé par un panel de banques, ce qui lui permet, dorénavant, de refléter sa valeur de marché.

Après avoir eu confirmation du ralentissement de la croissance chinoise, incertitude et paranoïa se sont installées sur les marchés.

La volatilité des marchés a contraint la FED à repousser la hausse des taux. Alors que les Etats-Unis sont dans une bonne phase économique, avec une inflation correcte, un marché de l'emploi quasiment à pleine capacité (chômage tout juste au-dessus des 5%, qui correspond au chômage structurel), ce sont des facteurs externes qui ont laissé supposer que ce n'était peut-être pas le bon moment pour relever les taux.

Certes la FED n'a pas relevé les taux au moment où elle était supposée le faire, ceci-dit, elle communique encore très régulièrement sur ses intentions, qui semblent être cohérentes. Au final, la FED n'arrête pas de repousser la date de remontée des taux et personne n'est sûr du moment où les taux seront relevés. Maintenant, seuls 10% des gens anticipent la remontée en Décembre contre 40% il y a un mois. La plupart des investisseurs ont reporté leurs attentes en Mars 2016, voire plus.

Les agents ne vont pas arrêter de fonder leurs anticipations sur les annonces de la FED car le marché scrute toujours d'aussi près ses annonces et les facteurs qui conduiront à relever les taux ou non. Néanmoins, d'autres facteurs externes peuvent venir perturber de nouveau la situation et repousser, de nouveau, cette hausse. »

Agenda



8 octobre

Le forum des stages

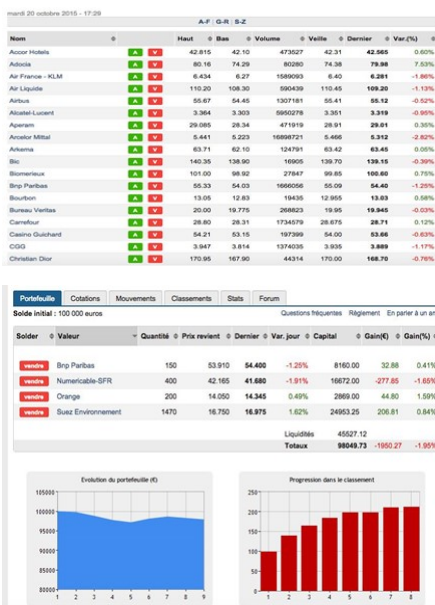
Comme chaque année le forum des stages s'est tenu au pôle finance banque assurance et logistique maritime à l'IEMN-IAE de Nantes. Ce rassemblement est organisé pour mettre en relation les différents étudiants de la filière et les établissements du secteur bancaire et financier recherchant des stagiaires.

Les principaux métiers proposés aux stagiaires sont des métiers de chargés d'affaire (particuliers, professionnels et entreprises), analystes risque ou crédit et gestionnaires ou conseillers de patrimoine.



9 octobre

Lancement de la Trading Cup



Le pôle finance, banque, assurance et logistique maritime, IUP vient de lancer, le 9 octobre 2015, son cinquième concours boursier. Ce concours se déroule en partenariat avec Abc bourse et la chaire « finance, banque populaire – Caisse d'épargne ».

Il est ouvert à tous les étudiants de

toutes formations et tous niveaux confondus.

Par ce concours boursier, les étudiants s'initient à la pratique des marchés boursiers en gérant un portefeuille virtuel.

Le concours prendra fin le 8 janvier 2016 et seront alors récompensés les 6 meilleurs gérants.

14 octobre

Rencontre avec Etienne PHERIVONG, analyste crédit au LCL grand ouest

Lors de ce petit déjeuner, M. PHERIVONG nous a présenté le métier d'analyste crédit. Ce métier consiste à soutenir la croissance de l'entreprise et à l'accompagner dans toutes ses étapes de développement.

Un analyste crédit étudie les dossiers de demandes de financement des différentes entreprises. Le quotidien d'un analyste s'articule autour de trois questions fondamentales afin de pouvoir donner son avis sur la demande de financement de l'entreprise en tenant compte à la fois de ce qui est le mieux pour l'entreprise et en gérant les risques pour la banque. Ces questions sont les suivantes : Quel est le domaine d'activité de l'entreprise ? Comment se finance l'entreprise ? Comment l'entreprise rembourse-t-elle ses engagements ?



27 octobre

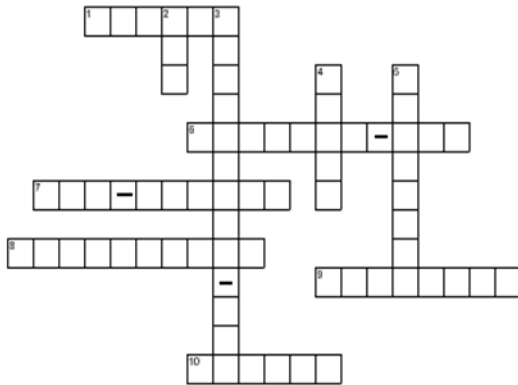
M Olivier KITTIEN nous a accueilli pour présenter son parcours, son entreprise et les particularités de son secteur d'activité notamment en ce qui concerne les financements d'investissements variés.

M KITTIEN a créé sa société AFFILOGIC. C'est une société de biotechnologies spécialisée dans la recherche et le développement de produits pharmacologiques principalement. Elle développe et utilise une nouvelle classe de protéine de liaison appelée Nanofitines qui est une alternative aux anticorps et ont pour objectif de développer une nouvelle génération de médicaments moins dangereux.

Les besoins de financements sont importants dans ce domaine pour financer les différentes phases de mise en circulation du médicament. De l'idée de création à l'utilisation par le consommateur, en passant par la recherche concernant ce médicament et les tests cliniques.

Jeux&culture

Mots croisés du mois d'octobre

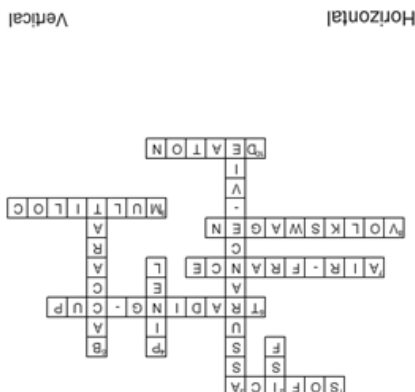


Horizontal

Vertical

- | | |
|---|---|
| <p>1. Sociétés d'investissement destinées au financement de la production cinématographique</p> <p>6. Concours boursier des étudiants de l'EMN-IAE</p> <p>7. Compagnie aérienne dont plusieurs dirigeants ont été agressés</p> <p>8. Marque automobile ayant transgressé les normes de pollution</p> <p>9. Dispositif répondant aux problèmes des biens immobiliers parisiens non occupés</p> <p>10. Nom du prix Nobel de l'Economie 2015</p> | <p>2. Impôt concernant les propriétaires de biens dont la valeur nette excède 1 300 000€ pour 2015</p> <p>3. Placement garantissant le versement d'une somme lorsque survient un événement lié à l'assuré</p> <p>4. Loi de défiscalisation en matière immobilière</p> <p>5. Entreprise verrière et manufacture de cristal</p> |
|---|---|

- | | |
|---|---|
| <p>10. Nom du prix Nobel de l'Economie 2015</p> <p>9. Dispositif répondant aux problèmes des biens immobiliers parisiens non occupés</p> <p>8. Marque automobile ayant transgressé les normes de pollution</p> <p>7. Compagnie aérienne dont plusieurs dirigeants ont été agressés</p> <p>6. Concours boursier des étudiants de l'EMN-IAE</p> <p>5. Entreprise verrière et manufacture de cristal</p> | <p>1. Sociétés d'investissement destinées au financement de la production cinématographique</p> <p>2. Impôt concernant les propriétaires de biens dont la valeur nette excède 1 300 000€ pour 2015</p> <p>3. Placement garantissant le versement d'une somme lorsque survient un événement lié à l'assuré</p> <p>4. Loi de défiscalisation en matière immobilière</p> |
|---|---|



Le « qui a dit ça » dans la sphère politique

« Je voudrais leur dire qu'on a reçu un coup de pied au derrière mais que ce n'est pas parce que vous voulez renverser la table que vous descendez de la voiture dont vous vous abstenez de choisir le chauffeur. » 1

« La France n'est pas un pays à prendre comme une femme » 2

« Le président de la République ne me surnomme pas doudou » 3

« Je n'ai jamais fraudé » 4

« Il y a eu (...) une hausse de la fiscalité sur les ménages, des seuils qui ont été extrêmement pénalisants pour les personnes âgées qui ne payaient pas l'impôt sur le revenu et qui ne payaient pas la taxe d'habitation, ou la taxe sur le foncier bâti ou la redevance, et qui sont rentrées dans l'impôt et ça a fait des dégâts considérables » 5

« L'Europe va mieux, la France aussi. Nous allons faire 1,1% de croissance » 6

« Je veux être un président "radin malin" qui veillera à ce que chaque euro du contribuable soit bien dépensé » 7

- 1/ Jean-Claude Van Damme ?
Non, Nicolas Sarkozy lors du meeting des Républicains à Limoges
2/ François Fillon, invité dans "les Grandes Gueules" sur RMC, à propos de son ambition présidentielle
3/ Jean-Yves Le Drian, invité du 12/13 sur France 3, à propos de son sur-nom révélé par *Le Parisien*
4/ Patrick Balkany, invité à *Europe 1*, à propos de sa mise en examen pour fraude fiscale
5/ Manuel Valls, invité du Club de l'économie lancé par *Le Monde* vendredi 23 octobre.
6/ François Hollande, invité à *RTL Matin*
7/ Valérie Pécresse sur Twitter

Bibliographie

Partie I : Actualités

Economie et finance

Page marché

[http://www.jpmorganassetmanagement.fr/dms/GTTM%20Weekly%20Market%20RECAP%20\[MKR\]%20\[FR_FR\].pdf](http://www.jpmorganassetmanagement.fr/dms/GTTM%20Weekly%20Market%20RECAP%20[MKR]%20[FR_FR].pdf)
<http://www.boursorama.com>

Budget espagnol

https://ec.europa.eu/commission/2014-2019/moscovici/blog/budget-espagnol-rappel-aux-regles_en
http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/10/13/bruxelles-invite-l-espagne-a-actualiser-son-budget-des-que-possible_4788390_3234.html
http://www.lesechos.fr/journal20151007/lec1_monde/021382916832-bruxelles-remet-en-cause-le-budget-espagnol-1162932.php

Economie américaine

<http://www.boursorama.com/actualites/maison-blanche-et-congres-passent-un-accord-budgetaire-6c38ca431e99d94d224c0e32b8dee435>
<http://www.boursorama.com/actualites/obama-s-accorde-avec-le-congres-sur-le-budget-et-peut-souffler-181f82eafe2357b725e5900a51b113d0>

Agefi Actif, octobre 2015, Stratégies d'investissement - Économie Américaine - Une croissance qui est encore sujette aux doutes. p.26

Budget français

<http://www.rtl.fr/actu/politique/budget-2016-l-assemblee-a-adopte-le-volet-recettes-7780187690>
<http://www.lesechos.fr/politique-societe/politique/021417829734-budget-vers-labstention-dune-majorite-de-deputes-ps-frondeurs-1167399.php>
<http://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/021362928966-education-le-lycee-trop-cher-et-peu-performant-selon-la-cour-des-comptes-1160329.php>
<http://www.ladepeche.fr/article/2015/10/29/2206726-48-milliards-de-budget-votes-sans-encombre.html>
<http://www.ladepeche.fr/article/2015/10/28/2206131-deputes-adoptent-budget-2016-securite-sociale-remous.html>

Prix Nobel

http://www.huffingtonpost.fr/2015/10/12/angus-deaton-prix-nobel-economie-2015-_n_8279206.html
http://www.lemonde.fr/prix-nobel/article/2015/10/12/le-prix-nobel-d-economie-decerne-au-britannique-angus-deaton_4787769_1772031.html

Hottinger

Danièle Guinot, Figaro, Publié le 26/10/2015 à 22:20 <http://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/021432879769-procedure-de-mise-en-faillite-a-lencontre-de-la-banque-suisse-hottinger-1169377.php>

Veronique Chocron / Journaliste au service Finance | Le 26/10 à 19:13, mis à jour le 28/10 à 12:12 <http://www.lefigaro.fr/societes/2015/10/26/20005-20151026ARTFIG00345-la-banque-suisse-hottinger-mise-en-faillite.php>

Economie et finance dans la presse internationale

US Interest-Rate rise : an expectation, not a commitment

REUTERS ,US Interest-Rate Rise ‘An Expectation, Not A Commitment,’ Federal Reserve Vice Chairman Stanley Fischer Says, 11 October 2015, <http://www.ibtimes.com/2015-us-interest-rate-rise-expectation-not-commitment-federal-reserve-vice-chairman-2136310>, 24 October 2015.

German Chancellor Angela Merkel rules out tax increases to pay for re-fugees

REUTERS ,German Chancellor Angela Merkel Rules Out Tax Increases To Pay For Refugees, 11 October 2015, <http://www.ibtimes.com/german-chancellor-angela-merkel-rules-out-tax-increases-pay-refugees-2136299>, 24 October 2015.

New tax raised ticket prices no more than 1 percent

Al-Masry Al-Youm, New tax raised ticket prices no more than 1 percent: aviation minister, 10 October 2015, <http://www.egyptindependent.com/news/new-tax-raised-ticket-prices-no-more-1-percent-aviation-minister>, 18 October 2015.

Hundreds of thousand protest in Berlin EU-US trade deal

REUTERS ,Hundreds of thousands protest in Berlin against EU-US trade deal, 10 October 2015, <http://www.egyptindependent.com/news/hundreds-thousands-protest-berlin-against-eu-us-trade-deal>, 22 October 2015.

United Nation, World Bank to launch refugee and reconstruction bonds

REUTERS,UN, World Bank to launch refugee and reconstruction bonds, 11 October 2015, <http://www.egyptindependent.com/news/un-world-bank-launch-refugee-and-reconstruction-bonds>, 4 November 2015.

IMF warns of World Economic crash if interest rates are not kept low

IBTimes UK, IMF Warns Of World Economic Crash If Interest Rates Are Not Kept Low, 11 October 2015 5:12 AM, <http://www.ibtimes.com/imf-warns-world-economic-crash-if-interest-rates-are-not-kept-low-2136251>, 18 October 2015

Egypt Signs Iraq Oil Deal: Agreement With Kuwaiti Firm Expected To Produce 150,000 Barrels Per Day By 2020

KAPLAN Michael, Egypt Signs Iraq Oil Deal: Agreement With Kuwaiti Firm Expected To Produce 150,000 Barrels Per Day By 2020, 01 October 2015 9:27 AM, <http://www.ibtimes.com/egypt-signs-iraq-oil-deal-agreement-kuwaiti-firm-expected-produce-150000-barrels-day-2122734>, 18 October 2015.

Hedge Fund Assets Drop In Q3, More Than Any Period Since 2008

DAVIS Owen, Hedge Fund Assets Drop In Q3, More Than Any Period Since 2008, 20 October 2015 5:39 PM, <http://www.ibtimes.com/hedge-fund-assets-drop-q3-more-any-period-2008-2149366>, 24 October 2015.

Gestion de patrimoine

Sofica

<http://patrimoine.lesechos.fr/patrimoine/placement/021411124471-reduire-ses-impots-avec-le-cinema-les-sofica-agreees-en-2015-1166403.php>

<http://www.cnc.fr/web/fr/sofica>

Immobilier

http://immobilier.lefigaro.fr/article/-multiloc-est-un-bon-dispositif-pour-inciter-les-bailleurs-parisiens-a-louer-_9a15a2c0-73d3-11e5-be64-e5583393e612/

<http://www.boursorama.com/actualites/immobilier-les-prix-restent-encore-surevalues-en-france-credit-agricole-fd6744157773e737cf1b468648521d0>

<http://www.explorimmo.com/edito/actualite-immobiliere/detail/article/coup-d-envoi-du-dispositif-multiloc-a-paris.html>

Fonds Euro-croissance

<http://www.boursorama.com/actualites/les-fonds-euro-croissance-depasse-par-les-contrats-en-euros-1d0e4488d616ef2eafaffda338afd6e5>

<http://www.cbanque.com/actu/54785/euro-croissance-peut-protger-les-fonds-euros-pour-les-actuaire-de-generali>

<http://www.boursorama.com/actualites/assurance-vie-gagne-t-on-vraiment-plus-avec-les-fonds-euro-croissance-943b6c277e1f36762f90708fa1b2b583>

<http://www.boursorama.com/actualites/fonds-euro-croissance-des-nouveaux-avantages-a-prevoir-94f6a4d6b3737768a593b1d83067b141>

<http://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/021379123127-assurance-vie-les-pistes-pour-pousser-leuro-croissance-1162625.php>

<http://www.cbanque.com/actu/54370/assurance-vie-euro-croissance-bientot-dopee-grace-aux-fonds-en-euros>

<http://www.agefi.fr/articles/l-executif-devoile-son-projet-pour-encourager-l-euro-croissance-1371634.html>

SCPI

Gestion des risques

Inondation

http://www.leparticulier.fr/jcms/p1_1594087/inondations-jusqu-au-31-octobre-2015-pour-declarer-les-sinistres

<http://www.lopinion.fr/9-octobre-2015/inondations-facture-550-a-650-millions-d-euros-assurances-28952>

<http://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/021392807619-inondations-une-facture-de-550-a-650-millions-deuros-pour-les-assureurs-1164030.php>

Volkswagen

<http://www.volkswagen.fr/fr.html>

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Volkswagen>

<http://www.lesechos.fr/industrie-services/automobile/021387323521-les-7-citations-marquantes-de-laffaire-volkswagen-1164071.php>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_Volkswagen

http://www.lemonde.fr/automobile/article/2015/09/28/audi-et-porsche-embarques-dans-la-tourmente-de-l-affaire-volkswagen_4775085_1654940.html

<http://www.lesechos.fr/industrie-services/automobile/021449099682-diesel-volkswagen-a-aussi-triche-sur-des-moteurs-plus-puissants-1171517.php>

<http://www.lesechos.fr/industrie-services/automobile/021453441826-apres-le-diesel-le-debut-dune-nouvelle-affaire-volkswagen-1172197.php>

<https://www.volkswagen-group.fr/>

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Wolfsbourg>

<http://www.rtl.fr/actu/economie/volkswagen-l-affaire-resumee-en-6-etapes-7779877594>

Air France

<http://corporate.airfrance.com/fr/presse/communiqués/article/item/point-detape-transform-2015-presentation-du-projet-industriel-et-strategique-1/>

<http://corporate.airfrance.com/fr/la-compagnie/chiffres-cles/resultats/>

<http://www.airfranceklm.com/fr/perform-2020-creer-les-conditions-de-la-reconquete-0>

<http://www.lefigaro.fr/vox/economie/2015/10/02/31007-20151002ARTFIG00126-ce-que-revele-la-crise-d-air-france.php>

http://www.lemonde.fr/economie-francaise/article/2015/10/02/2-900-emplois-menaces-chez-air-france-selon-les-syndicats_4781478_1656968.html#pFOPWesKjxe6zq5h.99

Chine : loi de l'enfant unique

http://www.lemonde.fr/asi-pacifique/article/2015/10/29/la-chine-annonce-la-fin-de-la-politique-de-l-enfant-unique_4799364_3216.html

Claude Fouquet / Journaliste | Le 29/10 à 12:47

<http://www.lesechos.fr/monde/chine/021439939964-chine-la-politique-de-lenfant-unique-est-officiellement-abandonnee-1170369.php>

Publié le 23/07/2015 à 20:33 - Modifié le 24/07/2015 à 06:31 | Le Point.fr http://www.lepoint.fr/monde/chine-la-politique-de-l-enfant-unique-abandonnee-fin-2015-23-07-2015-1951060_24.php

LE MONDE | 30.10.2015 à 06h40 Mis à jour le 30.10.2015 à 15h00 | Propos recueillis par François Bougon

http://www.lemonde.fr/asi-pacifique/article/2015/10/30/autoriser-les-couples-chinois-a-avoir-deux-enfants-pourrait-avoir-un-impact-limite_4799815_3216.html#g845GDxXLMp6wo5q.99

http://www.francetvinfo.fr/monde/chine/pourquoi-la-chine-abandonne-la-politique-de-l-enfant-unique_1150675.html

Partie II : Dossier

Ethique et déontologie

L'obligation d'informations et de conseil du conseiller en Gestion de Patrimoine / Vers une taxation des interactions entre particuliers

<http://www.agefiactifs.com/droit-et-fiscalite/article/jurisprudence-le-cgp-rempli-ses-obligations-en-71638>

<http://www.agefiactifs.com/droit-et-fiscalite/article/un-cgpi-condamne-par-lamf-pour-manquement-son-71542>

http://www.leparticulier.fr/jcms/p1_1501004/les-investisseurs-pieges-par-les-sirenes-de-la-defiscalisation

<http://www.myflow.fr/argent/affaire-dtd-lynx-un-cgpi-condamne/3974>

Risque

La monnaie virtuelle

<http://www.latribune.fr/economie/international/le-bitcoin-flambe-de-25-et-franchit-les-500-dollars-519644.html>

<http://www.lesechos.fr/monde/europe/021424743853-le-bitcoin-doit-etre-exonere-de-tva-a-tranche-la-cour-europeenne-1168277.php>

<http://www.agefi.fr/articles/la-justice-confirme-l-exoneration-de-tva-pour-le-bitcoin-1373729.html>

<http://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/021428006273-wall-street-sempare-de-la-technologie-du-bitcoin-1168798.php#xtor=CS1-25>

Marché de l'art

Baccarat

<http://www.zonebourse.com/BACCARAT-5753/actualite/Baccarat---Resultats-semestriels-2015-21108625/>

<http://baccarat-finance.com/>

Partie III : Hors champ

Actualité culturelle

Les sorties cinéma du mois

Volley

<http://www.ouest-france.fr/volley-euro-2015-rouzier-mvp-ngapeth-et-grebennikov-dans-lequipe-type-3776594>

<http://www.ffvb.org//front/index.php?mduseid=Mjg%3D&dsotypid=37&page=actu&actid=MTMzMg%3D%3D>

http://www.eurosport.fr/volleyball/championnat-d-europe/2015/rois-d-europe-les-bleus-vont-devoir-cravacher-pour-aller-aux-jeux-de-rio_sto4956287/story.shtml

Rugby

http://www.lemonde.fr/ Coupe-du-monde-rugby/article/2015/10/05/coupe-du-monde-apres-le-fiasco-l-elite-du-rugby-anglais-sur-le-banc-des-accuses_4782848_1616920.html

<http://sport24.lefigaro.fr/rugby/coupe-du-monde-2015/actualites/pourquoi-le-fiasco-anglais-aura-des-consequences-economiques-773027>

http://www.rugbyrama.fr/rugby/coupe-du-monde/2015/coupe-du-monde-humiliation-honte-fin-du-monde-comment-langleterre-en-est-elle-arrivee-la_sto4936964/story.shtml

Interviews

Michel Bonneau Directeur Régional Banque Privée chez BNP

Paul Lescieux Analyste de marché chez BNP

Agenda

Le forum des stages (8 octobre)

Lancement de la Trading Cup (9 octobre)

Rencontre avec Etienne PHERIVONG, analyste crédit au LCL grand oust (14 octobre)